

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 27 juin 2016 (18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **67 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibération rajoutée en séance :**

➤ La délibération n°68/136 « Société Publique de l'Albigeois - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois (SPL – PFA) – Conseil de Surveillance »

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions**

➤ La délibération n°11/79 « Compte Administratif 2015 – Budget O.I.C.E. » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°12/80 « Compte Administratif 2015 – Budget PARC EXPO » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°13/81 « Compte Administratif 2015 – Budget ZA MONTPLAISIR » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°20/88 « Affectation de résultat – Budget Eau » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°30/98 « Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals – projet d'équipement structurant – approbation du programme » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°56/124 « La Renaudié – acquisition d'un ensemble de terrains à la SCI du 13 rue Lavedan » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°60/128 « Plaine des Sports de la Guitardié : acquisition d'un ensemble immobilier à monsieur Christian Ambert » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Socialiste et Citoyen » et Pascal Pragnère de la liste Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

*** Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité**

➤ La délibération n° 9/77 « Compte administratif 2015 – Budget Général » est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstention du groupe « Albi, Bleu Marine - FN ».

➤ La délibération n°10/78 « Compte Administratif 2015 – Budget EAU » est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe Socialiste et Citoyen, abstention de la liste, « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°19/87 « Affectation de résultat – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ La délibération n°21/89 « Budget Supplémentaire 2016 – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Socialiste et Citoyen » et la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstention du groupe « Albi, Bleu Marine - FN ».

*** Présentations :**

- Louis Barret présente la zone d'activité de Montplaisir

- Présentation par Mme le Maire du projet global de la base de loisirs de Pratgraussals

- France Gerbal Medalle évoque la réhabilitation des Palais Djénans d'Abomey

- Michèle Barrau Sartres présente le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2016

✿ **Questions orales :**

- **Question orale de Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN »**

Albi, le 20 juin 2016

**Madame le Maire
Mairie d'Albi**

Objet: Question ORALE conseil municipal du 27 juin 2016

Madame le Maire,

Depuis près de deux mois une bande d'une quinzaine de jeunes de 10 à 17 ans, sème la terreur dans le quartier de Cantepau, mais aussi dans d'autres quartiers albigeois. Des riverains excédés ont même porté plainte à la fin du mois de mai pour des faits d'intrusions et de vol comme le relate un article de la dépêche du 27 mai 2016.

Ces incivilités s'ajoutent au récurrent caillassage des forces de l'ordre et des pompiers qui interviennent régulièrement dans ce quartier afin d'éteindre notamment des feux de voitures, eux aussi très fréquents à cette période de l'année. En moins de 2 mois près de 11 voitures ont été incendiées aux alentours de ce quartier.

Malheureusement la violence n'est pas réservée qu'aux quartiers dits sensibles et s'étend désormais à d'autres quartiers comme La Renaudie où le passage à Tabac pour un casque MP3 d'un adolescent a ému beaucoup d'albigeois, et laissé sa famille sous la menace de la même bande de voyous venant de CANTEPAU.

Il semblerait que le "Bien vivre ensemble" auquel vous êtes tant attaché ait "du plomb dans l'aile".

En juillet 2014, un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été créé pour, je vous cite : "l'insertion des jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes et des violences familiales, l'aide aux victimes et la tranquillité publique."

Deux ans plus tard, on ne peut pas dire que les résultats soient au rendez vous .

Que comptez-vous faire pour assurer la sécurité et la tranquillité des albigeois ?

**Pour le Groupe ALBI BLEU MARINE FN
Julien BACOU**

- **Question orale de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »**



Pascal Pragnère
Conseiller municipal

Question

conseil municipal 27 juin 2016

De nombreuses interrogations me sont communiquées sur la pertinence des voies cyclables dont vous faites régulièrement la promotion. Il y a certes de nombreuses bandes cyclables tracées sur le revêtement de nos rues, mais la sécurisation des contre-sens cyclables, des abords des ronds points et des intersections est insuffisante, en particulier pour les enfants. Le nombre de kilomètres de bandes cyclables peintes sur les routes nous donne certainement une image de ville favorisant les déplacements cyclables. Mais quelles mesures allez-vous prendre pour réellement sécuriser les voies cyclables, notamment autour des écoles et des infrastructures scolaires ? Et pourquoi ne pas profiter de travaux de rénovation urbaine comme à Cantepau pour créer des pistes cyclables sécurisées et protégées, et non pas des bandes peintes sur la chaussée entre la circulation et les véhicules en stationnement. C'est une proposition que j'ai faite à M.Jackson, et renouvelée dans plusieurs commissions, et que je renouvelle ici car elle me semble de bon sens, opportune et peu coûteuse.

Je vous remercie de votre réponse.

• **Question orale de Fabien Lacoste du groupe « Socialiste et Citoyen »**

- Pourriez-vous Mme le Maire concernant la décision n°61 du précédent conseil municipal à laquelle vous n'avez pas donné d'explication, nous donner un éclairage sur le conflit qui oppose la ville à Mr BELARBI ?

- Est-il possible, comme cela se fait dans nombre de collectivités, de faire un premier bilan factuel de l'installation des caméras de vidéoprotection avec notamment :

-Le Nombre installées

-L'investissement total

-Le coût d'entretien et réparation

Le nombre de demandes de consultation demandées dans le cadre d'une procédure judiciaire

-J'ai depuis de long mois fait une demande auprès de la ville afin d'obtenir les déroulements de carrière des Policiers Municipaux, encadrement compris, afin que je puisse mieux comprendre la gestion des ressources Humaines d'un service (ayant un effectif limité) de notre collectivité.

Avez-vous l'intention de répondre favorablement à ma demande ou dois-je faire appel à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs ?

Conseil Municipal
Séance Publique du 27 juin 2016

1 / 69 - Décisions du Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

2 / 70 - Vente d'une station-service hydrogène et d'une borne de recharge électrique à la SAEM EVEER'HY'POLE

Louis BARRET, rapporteur

3 / 71 - Acquisition d'actions de la SAEM EVEER'HY'POLE

Louis BARRET, rapporteur

4 / 72 - Circuit d'Albi - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

Michel FRANQUES, rapporteur

5 / 73 - Parc des Expositions - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

6 / 74 - Fourrière automobile - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

Patrick BETEILLE, rapporteur

7 / 75 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, rapporteur

8 / 76 - Avenant au contrat de délégation de service public des Pompes Funèbres publiques de l'Albigeois (PFPA)

Louis BARRET, rapporteur

9 / 77 - Compte Administratif 2015 - Budget Général

Louis BARRET, rapporteur

10 / 78 - Compte Administratif 2015 - Budget EAU

Louis BARRET, rapporteur

11 / 79 - Compte Administratif 2015 - Budget O.I.C.E.

Louis BARRET, rapporteur

12 / 80 - Compte Administratif 2015 - Budget PARC EXPO

Louis BARRET, rapporteur

13 / 81 - Compte Administratif 2015 - Budget ZA MONTPLAISIR

Louis BARRET, rapporteur

14 / 82 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget Général

Louis BARRET, rapporteur

15 / 83 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget Eau

Louis BARRET, rapporteur

16 / 84 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget OICE

Louis BARRET, rapporteur

17 / 85 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget PARC EXPO

Louis BARRET, rapporteur

18 / 86 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget ZA MONTPLAISIR

Louis BARRET, rapporteur

19 / 87 - Affectation de résultat - Budget Général

- Louis BARRET, rapporteur*
- 20 / 88 - Affectation de résultat - Budget Eau**
Louis BARRET, rapporteur
- 21 / 89 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget Général**
Louis BARRET, rapporteur
- 22 / 90 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget EAU**
Louis BARRET, rapporteur
- 23 / 91 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget O.I.C.E.**
Louis BARRET, rapporteur
- 24 / 92 - Budget Supplémentaire 2016 - Parc Expo**
Louis BARRET, rapporteur
- 25 / 93 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget ZA Montplaisir et clôture de ce budget**
Louis BARRET, rapporteur
- 26 / 94 - Budget Supplémentaire - Budget Aérodrome**
Louis BARRET, rapporteur
- 27 / 95 - Budget Général - Admission en non-valeur**
Louis BARRET, rapporteur
- 28 / 96 - Budget Aérodrome - Admission en non-valeur**
Louis BARRET, rapporteur
- 29 / 97 - Modification de la garantie d'emprunt au Nouveau Logis Méridional - Construction de 60 logements étudiants à l'École des Mines - 3 302 532,00 € (Montant de la garantie 50 %)**
Louis BARRET, rapporteur
- 30 / 98 - Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals - projet d'équipement structurant - approbation du programme**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 31 / 99 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, et les communes d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Sequestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juery et Saliès pour la fourniture de papiers et d'enveloppes**
Gisèle DEDIEU, rapporteur
- 32 / 100 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation de divers levés topographiques et prestations de géomètres**
Gisèle DEDIEU, rapporteur
- 33 / 101 - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature du marché d'impression du magazine municipal d'information - Albi Mag**
Gisèle DEDIEU, rapporteur
- 34 / 102 - Constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération pour les prestations d'assurances (hors risques statutaires)**
Jean-Christophe DELAUNAY, rapporteur
- 35 / 103 - Les Vitrines d'Albi - Convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2016**
Laurence PUJOL, rapporteur
- 36 / 104 - Association "L'Outil en Main en Albigeois" - Attribution d'une subvention 2016**
Geneviève MARTY, rapporteur
- 37 / 105 - Association "La Main à la Pâte" - Attribution d'une subvention pour l'opération**

2015/2016

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

38 / 106 - FOL81 - Subvention éducation artistique et culturelle

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

39 / 107 - Transports scolaires - Participation de la ville - Année scolaire 2015/2016

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

40 / 108 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations : soutien de la ville d'Albi aux actions 2016 proposées dans les quartiers prioritaires

Michel FRANQUES, rapporteur

41 / 109 - Action 'le temps de dire 2016' dans les quartiers Veyrières-Rayssac-Ranteil et Cantepau - Attribution d'une subvention à l'association RaconTarn

Naïma MARENGO, rapporteur

42 / 110 - Saison Théâtre 2015/2016 : Tarification

Naïma MARENGO, rapporteur

43 / 111 - Convention de co-réalisation avec Pascal Legros Production pour la saison théâtre 2016/2017

Naïma MARENGO, rapporteur

44 / 112 - Albi Tango Amigo - Festival Artetango: attribution de subvention au titre de l'année 2016

Naïma MARENGO, rapporteur

45 / 113 - Associations Maayan, Christophe Mouchere, Tarot Club des pays Albigeois, Traveling 81, Act'al le Frigo, Guetteurs, Résonances - attribution de subventions au titre de l'année 2016

Naïma MARENGO, rapporteur

46 / 114 - Centre d'art Le Lait - exposition estivale: attribution de subvention au titre de l'année 2016

Naïma MARENGO, rapporteur

47 / 115 - Occitanie: attribution de subventions au titre de l'année 2016

France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

48 / 116 - Coopération décentralisée Albi – Abomey (Bénin) – Plan de financement du programme triennal 2016-2018

France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

49 / 117 - Coopération décentralisée - Albi - Abomey (Bénin) - Réhabilitation du patrimoine, convention entre les villes d'Albi, Abomey et CRAterre-ENSAG.

France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

50 / 118 - Association Coeur de Cité Animation du Vieil Alby - Programme d'animation estivale du cœur historique d'Albi - subvention pour l'année 2016.

Michel FRANQUES, rapporteur

51 / 119 - ASPTT Ominisports - Attribution d'une subvention au titre de la saison 2016-2017 - Convention de financement

Michel FRANQUES, rapporteur

52 / 120 - Albi Natation : aide financière

Michel FRANQUES, rapporteur

53 / 121 - Championnat du Monde Grand Fondo 2017 - aide financière - convention de partenariat

Michel FRANQUES, rapporteur

54 / 122 - Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2020 - avis de la commune d'Albi

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

55 / 123 - Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2015

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

56 / 124 - La Renaudié – acquisition d'un ensemble de terrains à la SCI du 13 rue Lavedan

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

57 / 125 - Les Fargues – transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement des Fargues

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

58 / 126 - Rue de Terssac - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie du lotissement "L'Aviateur"

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

59 / 127 - ZAD de Canavières : acquisition de terrains à M. Christian Dutaut

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

60 / 128 - Plaine des Sports de la Guitardié : acquisition d'un ensemble immobilier à monsieur Christian Ambert.

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

61 / 129 - Chemin de l'Écluse : acquisition d'un terrain appartenant à la SCEA «les Ecuries du Gô»

Patrick BETEILLE, rapporteur

62 / 130 - Résiliation de la promesse de bail emphytéotique avec la société Dynergies relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien parc à cendres de Pélissier avec la société Dynergies

Patrick BETEILLE, rapporteur

63 / 131 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2015

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

64 / 132 - Association Incroyables Comestibles Albigeois - attribution d'une subvention pour l'achat d'un broyeur

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

65 / 133 - Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) - programme d'animations pour l'année 2016 - Convention pour l'attribution d'une subvention

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

66 / 134 - Convention d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables sur la commune d'Albi

Patrick BETEILLE, rapporteur

67 / 135 - Dénomination de voie à classer dans le domaine public - allée Germaine Tillion

Patrick BETEILLE, rapporteur

68 / 136 - Société Publique de l'Albigeois "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois (SPL - PFPA) - Conseil de surveillance - désignation des membres - Modification

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 69 - Décisions du Maire

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 69 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 70 - Vente d'une station-service hydrogène et d'une borne de recharge électrique à la SAEM EVEER'HY'POLE

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 70 - Vente d'une station-service hydrogène et d'une borne de recharge électrique à la SAEM EVEER'HY'POLE

référence(s) :

Commission Ressources organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Direction des Affaires financières

Affaires Juridiques

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

La SAEM EVEER'HY'POLE a été créée en 2009 pour exercer des activités dans le domaine des énergies renouvelables appliquées à tout le secteur du transport et des déplacements, notamment des activités de recherche et développement, des formations ainsi que des prestations de services auprès d'entreprises souhaitant développer ce mode d'énergie.

Le premier partenariat a été celui conclu avec un des principaux actionnaires, la SAFRA, qui a conçu un bus multihybride. Une des versions « zéro émission » de ce véhicule sera munie d'un prolongateur d'autonomie à hydrogène. Cette entreprise albigeoise a donc pu développer le concept et décrocher des premiers contrats, notamment un projet de réalisation d'un bus en version hydrogène avec le Grand-Versailles.

D'autres partenariats sont intervenus avec Trifyl, La Poste, Ondulia, Braley et Ruban Bleu qui ont fait eux aussi le choix d'investir dans des véhicules à hydrogène.

Ces résultats prouvent le bien-fondé de la démarche et donnent raison à la ville d'Albi, au département du Tarn et à la CCI qui ont accepté d'accueillir cette activité sur le site de l'aérodrome et de porter, via le syndicat mixte de l'aérodrome, les équipements indispensables à la SAEM, à savoir la station-service hydrogène et la borne de recharge électrique.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ces équipements expérimentaux sont désormais la propriété de la ville puisque la dissolution statutaire du syndicat mixte (intervenue le 31/12/2015) le prévoyait ainsi.

Ces équipements ayant vocation à n'être utilisés que par la SAEM, il est proposé que la ville d'Albi les cède à la SAEM pour une valeur de 65 400 € HT (55 000 € HT pour la station-service hydrogène et 10 400 € HT pour la borne de recharge électrique)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

la vente à la SAEM EVEER'HY'POLE la station-service hydrogène pour un montant de 55 000 HT et sa borne de recharge électrique pour un montant de 10 400 € HT.

DIT QUE

les opérations budgétaires de cette vente seront inscrits au budget annexe aérodrome .

AUTORISE

le Maire à signer les actes nécessaires à ces opérations.

Jean Michel Bouat ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

3 / 71 - Acquisition d'actions de la SAEM EVEER'HY'POLE

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

3 / 71 - Acquisition d'actions de la SAEM EVEER'HY'POLE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

La SAEM EVEER'HY'POLE a été créée en 2009 pour exercer des activités dans le domaine des énergies renouvelables appliquées à tout le secteur du transport et des déplacements, notamment des activités de recherche et développement, des formations ainsi que des prestations de services auprès d'entreprises souhaitant développer ce mode d'énergie.

Le premier partenariat a été celui conclu avec un des principaux actionnaires, la SAFRA, qui a conçu un bus multihybride. Une des versions « zéro émission » de ce véhicule sera munie d'un prolongateur d'autonomie à hydrogène. Cette entreprise Albigeoise a donc pu développer le concept et décrocher des premiers contrats, notamment un projet de réalisation d'un bus en version hydrogène avec le Grand-Versailles.

D'autres partenariats sont intervenus avec Trifyl, La Poste, Ondulia, Braley et Ruban Bleu qui ont fait eux aussi le choix d'investir dans des véhicules à hydrogène.

Les compétences et le savoir-faire de la SAEM sont désormais reconnus et des investisseurs privés (sociétés Ondulia et Braley) souhaitent entrer au capital afin d'utiliser ce savoir-faire pour développer leur activité.

L'actionnariat actuel est composé de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (70%), la société SAFRA (20%) et la CCI du Tarn (10%)

L'entrée de ces nouveaux actionnaires se ferait par une augmentation de capital, ce qui donnerait de nouveaux moyens financiers à la SAEM pour continuer son développement.

Compte tenu de la valorisation de la SAEM (600 € l'action pour un nominal de 98,79 €), le montant investi par les deux sociétés privées serait de 96 600 € pour 161 actions.

Pour que les collectivités locales conservent au moins 51 % de la SAEM, il est proposé que la ville d'Albi participe à cette augmentation de capital en réinvestissant dans la SAEM le montant issu de la vente de la station hydrogène et de la borne électrique qui a été décidée dans la précédente délibération. Je vous propose donc d'acheter 109 actions de la SAEM pour une valeur de 65 400 €.

Ainsi, le nouvel actionnariat serait composé comme suit :

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois :	140 actions (29,79%)
- Ville d'Albi :	109 actions (23,19%)
- Chambre de Commerce et de l'industrie :	40 actions (8,51%)
- SAFRA :	20 actions (4,26%)
- Ondulia :	141 actions (30,00%)
- Braley :	20 actions (4,26%)

TOTAL : 470 actions

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'acquérir 109 actions de la SAEM EVEER'HY'POLE pour un montant global de 65 400 € dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée par la SAEM.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 26 du budget général.

AUTORISE

le maire à signer les actes nécessaires à ces opérations.

Jean-Michel Bouat ne participe pas au vote

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

4 / 72 - Circuit d'Albi - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

4 / 72 - Circuit d'Albi - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 16 juin 2016

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 16 juin 2016, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du circuit d'Albi au titre de l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative du 16 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

5 / 73 - Parc des Expositions - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

5 / 73 - Parc des Expositions - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 16 juin 2016

Commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 16 juin 2016, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du Parc des Expositions au titre de l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative du 16 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

6 / 74 - Fourrière automobile - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

6 / 74 - Fourrière automobile - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 16 juin 2016

Commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BETEILLE, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 16 juin 2016, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité du délégataire de la fourrière automobile au titre de l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative du 16 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

7 / 75 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

7 / 75 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - communication à l'assemblée du rapport annuel d'activité 2015

référence(s) :

Commission consultative des services publics locaux du 16 juin 2016

Commission ressources organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Luc Dargein Vidal

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 16 juin 2016, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois au titre de l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative du 16 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

8 / 76 - Avenant au contrat de délégation de service public des Pompes Funèbres publiques de l'Albigeois (PFPA)

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

8 / 76 - Avenant au contrat de délégation de service public des Pompes Funèbres publiques de l'Albigeois (PFPA)

référence(s) :

Comission Ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Affaires juridiques

Affaire financières

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

La Société Publique Locale « Pompes Funèbres Publiques de l'Albigeois » (PFPA) a été créée en 2011 avec 24 autres communes de l'albigeois.

Le 24 octobre 2011, les PFPA ont signé avec la ville d'Albi une convention de délégation de service public pour les services extérieurs des pompes funèbres et du crématorium de la ville d'Albi. Un compte d'exploitation prévisionnel était joint à cette convention.

Au vu des résultats des 5 premières années d'exploitation, les PFPA et la ville d'Albi ont convenu d'un commun accord de revoir les éléments financiers de la délégation.

En effet, on constate au niveau national une progression moins importante que prévu du pourcentage de crémations et, en matière de pompes funèbres, un ralentissement des dépenses engagées par les familles, du sans doute à une situation économique difficile. Cette tendance se retrouve à Albi et impacte de manière significative le compte d'exploitation prévisionnel des PFPA et également la trésorerie.

Il a donc été convenu d'avenanter la convention de délégation de service public afin d'établir un nouveau compte d'exploitation prévisionnel et de modifier l'article 32 concernant la redevance.

Cet article prévoyait une redevance fixe et une redevance variable. Il est proposé de modifier cet article pour revoir les modalités de calcul de cette partie variable en ne la versant que si le résultat courant avant déduction de la partie variable est supérieur à 300 000 €. Cette modification va permettre aux PFPA de constituer la trésorerie nécessaire au bon équilibre de la structure et d'avoir un niveau de fonds propres lui garantissant une assise financière indispensable à son développement dans un secteur de plus en plus concurrentiel.

L'objectif principal reste celui d'offrir aux Albigeois un service de qualité à des tarifs attractifs.

Cet avenant précise également le périmètre exact des installations mises en délégation puisque la convention initiale comportait une erreur matérielle à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VALIDE

l'avenant numéro 1 à la convention de délégation de service public.

AUTORISE

le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération.

Jean-Luc Dargein-Vidal ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

9 / 77 - Compte Administratif 2015 - Budget Général

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

9 / 77 - Compte Administratif 2015 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2015 reprend toutes les opérations budgétaires de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances communales pour l'exercice 2015.

1- Section d'Investissement :

	Réalizations		Restes à réaliser à reporter en 2016
Dépenses	24 866 563,38	Dont - 7 632 234,22 de résultat N-1	4 966 736,58
Recettes	23 773 439,73		4 966 736,58

Soit un déficit de -1 093 123,65 €

Les restes à réaliser représentent :

- en dépenses : les crédits affectés à des travaux en cours de réalisation.
- en recettes : les subventions qui ne sont pas encore encaissées et les emprunts assurant l'équilibre budgétaire des reports.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 53 942 565,10 €

Recettes : 64 738 458,32 € dont 4 686 967,52 € de résultat N-1

Soit un excédent de 10 795 893,22 €

3- Excédent global de clôture :

Excédent de fonctionnement : 10 795 893,22 €

Déficit d'investissement : -1 093 123,65 €

Excédent global : 9 702 769,57 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2015 du budget général.

APPROUVE

les résultats du compte administratif 2015 ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	24 866 563,38 €	23 773 439,73 €	-1 093 123,65 €
Fonctionnement	53 942 565,10 €	64 738 458,32 €	10 795 893,22 €

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire 2016 :

- des reports de crédits d'investissement :
 - en dépenses : 4 966 736,58 €
 - en recettes : 4 966 736,58 €

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Pour : 31 (le groupe Majoritaire)

Contre : 8 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Abstentions : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine -FN")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

10 / 78 - Compte Administratif 2015 - Budget EAU

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

10 / 78 - Compte Administratif 2015 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte administratif du budget de l'Eau pour l'exercice 2015.

1- Section d'Investissement :

	Réalizations		Restes à réaliser à reporter en 2016
Dépenses	5 325 966,06	Dont 2 030 854,71 de résultat N-1	608 736,33
Recettes	3 559 409,99		608 736,33

Soit un déficit de 1 766 556,07 (hors RAR).

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à :

Dépenses : 4 467 981,34

Recettes : 7 843 004,48 dont 384 516,62 € de résultat N-1.

Soit un excédent de 3 375 023,14 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la commission ressources - organisation du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2015 du budget de l'Eau.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2015 du budget de l'Eau :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	5 325 966,06	3 559 409,99	-1 766 556,07
Fonctionnement	4 467 981,34	7 843 004,48	3 375 023,14

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire de 2016 des reports de crédits d'investissement soit :

En dépenses : 608 736,33

En recettes : 608 736,33

DECLARE

toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Pour : 34 (Les groupes Majoritaire et "Albi Bleu Marine – FN")

Contre : 5 (le groupe "Socialiste et Citoyen")

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

11 / 79 - Compte Administratif 2015 - Budget O.I.C.E.

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

11 / 79 - Compte Administratif 2015 - Budget O.I.C.E.

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.) pour l'exercice 2015.

1- Section d'Investissement :

	Réalizations		Restes à réaliser à reporter en 2016
Dépenses	506 856,26		
Recettes	761 384,28	Dont 320 966,81 de résultat N-1	

Soit un excédent de 254 528,02 € (hors RAR).

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 2 423 270,06 dont 1 565 469,15 de résultat N-1

Recettes : 2 423 270,06 dont 1 764 065,14 de résultat N-1.

Soit un excédent de 0 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources – organisation du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2015 du budget de l'O.I.C.E.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2015 du budget de l'O.I.C.E. :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	506 856,26	761 384,28	254 528,02
Fonctionnement	2 423 270,06	2 423 270,06	0,00

AUTORISE

l'inscription au budget supplémentaire de 2016 des reports de crédits d'investissement soit :

En dépenses : 0,00 €

En recettes : 0,00 €

DECLARE

toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 8 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

12 / 80 - Compte Administratif 2015 - Budget PARC EXPO

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

12 / 80 - Compte Administratif 2015 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte administratif du budget du Parc Expo pour l'exercice 2015.

1- Section d'Investissement :

	Réalizations		Restes à réaliser à reporter en 2016
Dépenses	172 671,17	Dont 6 616,98 de résultat N-1	0,00
Recettes	194 793,19		0,00

Soit un excédent de 22 122,02 €.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à

Dépenses : 213 989,15

Recettes : 225 453,51 dont 187,48 € de résultat N-1

Soit un résultat égal à 11 464,36 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources - organisation du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE

au vote du compte administratif 2015 du budget du Parc Expo.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2015 du budget du Parc Expo :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	172 671,17	194 793,19	22 122,02
Fonctionnement	213 989,15	225 453,51	11 464,36

DÉCLARE

toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

13 / 81 - Compte Administratif 2015 - Budget ZA MONTPLAISIR

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

13 / 81 - Compte Administratif 2015 - Budget ZA MONTPLAISIR

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte administratif du budget de la ZA Montplaisir pour l'exercice 2015.

1- Section d'Investissement :

	Réalizations		Restes à réaliser à reporter en 2016
Dépenses	91 148,88		0,00
Recettes	371 565,47	Dont 153 954,03 de résultat N-1	0,00

Soit un excédent de 280 416,59 €.

2- Section de Fonctionnement :

Le résultat de clôture s'élève à :

Dépenses : 262 304,32

Recettes : 262 304,32

Soit un résultat égal à 0 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources - organisation du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCEDE

au vote du compte administratif 2015 du budget de la ZA Montplaisir.

APPROUVE

l'ensemble des opérations du compte administratif 2015 du budget de la ZA Montplaisir :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	91 148,88	371 565,47	280 416,59
Fonctionnement	262 304,32	262 304,32	0,00

DECLARE

toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

14 / 82 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget Général

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

14 / 82 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2015.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

15 / 83 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget Eau

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

15 / 83 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget Eau

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2015.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

16 / 84 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget OICE

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

16 / 84 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget OICE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2015.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

17 / 85 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget PARC EXPO

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

17 / 85 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget PARC EXPO

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2015.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

18 / 86 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget ZA MONTPLAISIR

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

18 / 86 - Compte de gestion du Trésorier d'Albi-Ville - Exercice 2015 - Budget ZA MONTPLAISIR

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2015.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville, visé et certifié conforme par nous – Maire de la Ville d'Albi – n'appelle ni observations ni réserves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le dit compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

19 / 87 - Affectation de résultat - Budget Général

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

19 / 87 - Affectation de résultat - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2015 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 10 795 893,22 €.

Il fait également apparaître un besoin de financement 2015 de la section d'investissement de 1 093 123,65 € (solde d'exécution investissement + solde restes à réaliser). Il convient de couvrir ce besoin de financement par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Je sou mets donc à votre approbation une affectation de résultat de fonctionnement de 1 093 123,65 € (à inscrire au compte 1068).

Cette affectation ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement (9 702 769,57 €) seront repris au budget supplémentaire 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget général pour un montant de 1 093 123,65 €.

Nombre de votants : 43

Pour : 40 (les groupes Majoritaire, "Socialiste et Citoyen", "Albi Bleu Marine – FN")

Contre : 3 (La liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

20 / 88 - Affectation de résultat - Budget Eau

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

20 / 88 - Affectation de résultat - Budget Eau

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Le compte administratif 2015 du budget eau fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 3 375 023,14 €.

Il fait également apparaître un besoin de financement 2015 de la section d'investissement de 1 766 556,07 € (solde d'exécution investissement + solde restes à réaliser). Il convient de couvrir ce besoin de financement par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Je sou mets donc à votre approbation une affectation de résultat de fonctionnement de 1 766 556,07 € (à inscrire au compte 1068)

Cette affectation ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement (1 608 467,07 €) seront repris au budget supplémentaire 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget de l'Eau pour un montant de 1 766 556,07 €.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 3 (La liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

21 / 89 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget Général

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

21 / 89 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Le Budget Supplémentaire 2016 reprend l'ensemble des crédits de report de l'exercice 2015 et des réajustements sur des inscriptions réalisées au Budget Primitif 2016.

Section de fonctionnement :

Le montant de cette section s'élève à 9 559 359,57 euros.

Elle prend en compte :

en dépenses :

- un ajustement des charges à caractère général 54 550,00 €
- des subventions complémentaires 139 500,00 €
- des charges exceptionnelles dont l'équilibre de la zone d'activité de Montplaisir pour 207 870,55 € 208 370,55 €
- l'autofinancement complémentaire 9 156 939,02 €

en recettes :

- un ajustement des dotations (DGF et DNP) -189 441,00 €
- des recettes de location de salle 16 000,00 €
- un ajustement des remboursements des frais financiers par les budgets annexes -8 800,00 €
- un ajustement des amortissements des subventions 38 831,00 €
- l'excédent du compte administratif 2015 après affectation 9 702 769,57 €

Section investissement :

Le montant de cette section s'élève à la somme de 8 068 868,23 euros.

Elle prend en compte:

en dépenses :

- les reports de l'exercice 2015 : 4 966 736,58 €
- Les dépenses propres au budget supplémentaire
 - le déficit d'exécution 2015 : 1 093 123,65 €
 - des dépenses nouvelles et les réajustements de crédits 2 009 008,00 €

en recettes :

- les reports de l'exercice 2015
• l'emprunt reporté
• des subventions reportées
- les recettes propres au budget supplémentaire :
 - la diminution de l'emprunt
 - le remboursement des emprunts affectés à la zone d'activité de Montplaisir
 - l'affectation d'une partie du résultat 2015 de fonctionnement
 - l'autofinancement complémentaire
 - des réajustements de recettes
 - les cessions

4 966 736,58 €
4 565 079,43 €
401 657,15 €

- 7 639 131,02 €
389 400,00 €
1 093 123,65 €
9 156 939,02 €
1 800,00 €
100 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 15 juin 2016

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARRÊTE

le présent Budget Supplémentaire de l'exercice 2016 aux résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Investissement	8 068 868,23 €	8 068 868,23 €
Fonctionnement	9 559 359,57 €	9 559 359,57 €
Total	17 628 227,80 €	17 628 227,80 €

Nombre de votants : 43

Pour : 32 (le groupe Majoritaire)

Contre : 8 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Abstentions : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

22 / 90 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget EAU

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

22 / 90 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget EAU

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le budget supplémentaire de l'Eau pour l'exercice 2016.

Après examen en commission des finances il fait apparaître les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	2 437 292,40 €	2 437 292,40 €
Section Fonctionnement	1 608 467,07 €	1 608 467,07 €
Total	4 045 759,47 €	4 045 759,47 €

La section d'investissement prend en compte les crédits de report de l'exercice 2015 qui s'élèvent à 608 736,33 euros en dépenses, 608 736,33 euros en recettes.

Elle intègre également l'affectation du résultat 2015 nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

En fonctionnement, la reprise de l'excédent 2015 permet d'augmenter l'autofinancement et de diminuer le recours à l'emprunt pour un montant de 1 576 467,07 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2016 de l'Eau, en dépenses et en recettes à la somme de 4 045 759,47euros.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

23 / 91 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget O.I.C.E.

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

23 / 91 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget O.I.C.E.

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le budget supplémentaire des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.) pour l'exercice 2016.

Après examen en commission des finances il fait apparaître les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	254 528,02 €	254 528,02 €
Section Fonctionnement	2 067 680,35 €	2 067 680,35 €
Total	2 322 208,37 €	2 322 208,37 €

Elle intègre l'excédent d'investissement reporté 2015 soit 254 528,02 euros.

La section de fonctionnement comprend l'intégration des résultats 2015 comme suit :

- déficit de fonctionnement reporté : 2 067 680,35 euros
- excédent de fonctionnement reporté : 2 067 680,35 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2016 des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.), en dépenses et en recettes à la somme de 2 322 208,37 euros.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

24 / 92 - Budget Supplémentaire 2016 - Parc Expo

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

24 / 92 - Budget Supplémentaire 2016 - Parc Expo

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Je sou mets à votre approbation le budget supplémentaire du Parc Expo pour l'exercice 2016.

Après examen en commission des finances il fait apparaître les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	22 122,02 €	22 122,02 €
Section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Total	22 122,02 €	22 122,02 €

La section d'investissement intègre l'excédent 2015.

En fonctionnement, la reprise de l'excédent 2015 permet un réajustement de la subvention d'équilibre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2016 du Parc Expo, en dépenses et en recettes à la somme de 22 122,02 euros.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

25 / 93 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget ZA Montplaisir et clôture de ce budget

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

25 / 93 - Budget Supplémentaire 2016 - Budget ZA Montplaisir et clôture de ce budget

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le budget supplémentaire de la ZA Montplaisir pour l'exercice 2016.

Après examen en commission des finances il fait apparaître les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	436 685,31 €	436 685,31 €
Section Fonctionnement	207 870,55 €	207 870,55 €
Total	644 555,86 €	644 555,86 €

La section d'investissement intègre le résultat d'investissement reporté soit 280 416,59 euros.

Les deux sections présentent également les prévisions budgétaires relatives au solde de la zone d'activités (emprunt et stocks). Le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 207 870,55 € permet la couverture du déficit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRETE

le Budget Supplémentaire 2016 de la ZA Montplaisir, en dépenses et en recettes à la somme de 644 555,86 euros.

DECIDE

de clôturer définitivement ce budget annexe au 31 décembre 2016.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

26 / 94 - Budget Supplémentaire - Budget Aéroport

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

26 / 94 - Budget Supplémentaire - Budget Aéroport

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre approbation le budget supplémentaire de l'Aéroport pour l'exercice 2016.

Après examen en commission des finances il fait apparaître les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	189 354,91 €	189 354,91 €
Section Fonctionnement	182 000,00 €	182 000,00 €
Total	371 354,91 €	371 354,91 €

La section d'investissement intègre l'excédent reporté 2015.

En fonctionnement, sont pris en compte le déficit 2015 et le produit de la vente de la station hydrogène.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de commission des finances du 15 juin 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le Budget Supplémentaire 2016 de l'Aéroport, en dépenses et en recettes à la somme de 371 354,91 euros.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

27 / 95 - Budget Général - Admission en non-valeur

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

27 / 95 - Budget Général - Admission en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 12 758,03 € correspondant à des factures impayées de 2007 à 2016.

Ces factures correspondent aux listes établies par le Trésorier Principal d'Albi-Ville à savoir :

Numéro de listes	Montant TTC
2012560233	2 277,10
2018210533	1 954,55
2030440233	1 585,47
2057130233	3 126,79
2068670533	385,51
2235610533	355,57
2246450833	2 327,84
2260690533	745,20
Total	12 758,03

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par la Trésorerie d'Albi-Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission de mandats au chapitre 65 article 6541 comme suit :

Numéro de listes	Montant TTC
2012560233	2 277,10
2018210533	1 954,55
2030440233	1 585,47
2057130233	3 126,79
2068670533	385,51
2235610533	355,57
2246450833	2 327,84
22606905	745,20
Total	12 758,03

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

28 / 96 - Budget Aérodrome - Admission en non-valeur

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

28 / 96 - Budget Aérodrome - Admission en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il a été établi divers titres de recette concernant le budget de l'aérodrome :

REFERENCES	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Liste n°2267100233	28 888,06	5 777,61	34 665,67
TOTAL	28 888,06	5 777,61	34 665,67

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces créances dont le montant s'élève à 34 665,67 € TTC pour le budget de l'aérodrome.

Ces factures sont relatives à des impayés consécutifs à une liquidation judiciaire.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget de l'aérodrome d'un montant de 28 888,06 € H.T. au chapitre 65 article 6541.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission d'un mandat pour le budget de l'aérodrome d'un montant de 28 888,06 H.T au chapitre 65 article 6541.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

29 / 97 - Modification de la garantie d'emprunt au Nouveau Logis Méridional - Construction de 60 logements étudiants à l'École des Mines - 3 302 532,00 € (Montant de la garantie 50 %)

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

29 / 97 - Modification de la garantie d'emprunt au Nouveau Logis Méridional - Construction de 60 logements étudiants à l'École des Mines - 3 302 532,00 € (Montant de la garantie 50 %)

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis BARRET

Louis BARRET, rapporteur

Par délibération n°8/138 du 28/09/2015, le Conseil Municipal a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré – Le Nouveau Logis Méridional (NLM).

Le Conseil Départemental qui avait été sollicité à refuser d'apporter sa garantie, il convient donc de modifier la délibération avec les nouvelles conditions.

La garantie complémentaire de 50 % sera réalisée sous forme d'hypothèque conventionnelle.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 60 logements étudiants à l'École des Mines EMAC à Albi allées des sciences sur le Campus de Jarlard.

Le contrat de prêt n° 49763 établi le 11 mai 2016 pour un montant de 3 302 532,00 €, est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations avec les caractéristiques suivantes :

	PHARE	PLS
Montant de la ligne de prêt Total : 3 302 532 €	1 618 240 €	1 684 292 €
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois
Durée du différé d'amortissement	--	--
Taux du livret A en vigueur	+60pdb	+111pdb
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Durée	40 ans	40 ans

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 1 651 266,00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Nouveau Logis Méridional et la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de prêt N° 49763 en annexe signé entre le Nouveau Logis Méridional et la Caisse des Dépôts et Consignations,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du Conseil Municipal de la Ville d'Albi accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 49763 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération,

souscrit par le Nouveau Logis Méridional auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du Contrat de Prêt joint en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville d'Albi est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Nouveau Logis Méridional dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Albi s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au Nouveau Logis Méridional pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

BÂTIMENTS

30 / 98 - Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals - projet d'équipement structurant - approbation du programme

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

BÂTIMENTS

30 / 98 - Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals - projet d'équipement structurant - approbation du programme

référence(s) :

Commission attractivité relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Urbanisme et aménagement

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La requalification et la valorisation de son cœur de ville est un des axes majeurs des politiques urbaines conduites par la ville d'Albi depuis de nombreuses années. Les multiples interventions publiques et privées sur le patrimoine, les espaces et équipements publics, lui confèrent une notoriété et une attractivité largement reconnues.

Aujourd'hui la municipalité a décidé d'engager une nouvelle étape du renouvellement urbain du centre-ville élargi en rive droite, sur le site de Pratgraussals. Ce projet s'appuie sur la réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable, en encorbellement du viaduc ferroviaire qui créera une nouvelle liaison directe entre le cœur historique et la rive droite du Tarn.

La base de loisirs de Pratgraussals, véritable poumon vert à l'échelle de notre territoire, constitue un véritable lieu de vie ouvert à tous permettant également des usages événementiels de grande échelle. Ce site très apprécié des Albigeois, est néanmoins difficilement accessible. Son rattachement au centre-ville va accroître ses potentialités de développement.

Appelé à jouer un nouveau rôle pour l'attractivité d'Albi, le site de Pratgraussals fera l'objet d'une requalification qui permettra d'accueillir de nouveaux usages (skate-park, camping-caravaning); tout en préservant les atouts qui ont fait son succès et son attachement auprès des Albigeois.

Suite aux conclusions du diagnostic de l'étude de programmation, vous avez approuvé la démolition de l'actuelle salle des fêtes et la reconstruction sur le même site d'un nouvel équipement structurant.

En effet, construit en 1964, cet ancien hangar transformé en salle des fêtes dans les années 90, présente de très nombreux désordres structuraux mettant en péril sa stabilité, et ses équipements sont insuffisants et obsolètes.

Se fondant sur son expérience, et prenant en compte les avis, suggestions et remarques recueillis auprès des riverains, acteurs et usagers des espaces et équipements publics concernés, le cabinet Aubry & Guiguet a élaboré un projet de programme architectural et technique du futur équipement.

L'objectif est de construire un équipement d'une capacité équivalente à celle de la présente salle (1 400 m² de surface utile, et 9 m de haut au faitage), et d'y adjoindre tous les équipements connexes indispensables à une utilisation et une gestion optimisée.

Ainsi, il est proposé un équipement structurant d'une surface utile de 1 800 m² environ, qui comprendra la réalisation :

- d'une grande salle de 1 300 m² environ et de hauteur sous plafond de 9m. La salle devra se

montrer exemplaire dans sa facilité d'emploi et la convivialité d'usage.

Ses principales caractéristiques seront :

- une grande flexibilité : de multiples configurations possibles et adaptées aux exigences des évènements (salon, spectacle, repas, danse, festivals, évènementiels,...),
- une véritable facilité d'utilisation par tous les publics (professionnels, associations, particuliers),
- des espaces d'accueil et de services pour les publics (billetterie, vestiaires, sanitaires) ;
- des espaces dédiés à la logistique artistique (loges, douches, foyer) ;
- des espaces de logistique (aire de livraison, transit, stockage)
- des espaces de gestion et d'administration ;
- d'un espace traiteur permettant à des prestataires extérieurs de servir jusqu'à 500 convives à table.

Dans leur projet, les candidats devront ajouter les orientations générales du programme : rapport au site, intégration paysagère, et plus particulièrement :

- le positionnement du bâtiment sur la parcelle qui devra être adapté aux enjeux liés à son usage et respectueux de l'environnement naturel et pavillonnaire ;
- les perspectives sur le site et depuis le site (nature environnante et vues sur la Cathédrale Sainte Cécile) qui devront être particulièrement travaillées ;
- le parvis, qui sera pensé comme un prolongement naturel de la salle à l'articulation avec la base, sera exploitable éventuellement pour installer une scène ou des petits modules. La salle pourra également bénéficier d'un espace extérieur ;
- le positionnement des accès publics et techniques qui devront être pensés dans une logique globale de flux pour éviter tout croisement entre livraison, public de la salle et utilisateur de la base.

Dans une logique de développement durable, la maîtrise d'œuvre devra s'attacher à trouver des solutions passives intégrées à l'architecture : inertie thermique, orientation des ouvertures, brise-soleils, etc.

Le choix des matériaux et de la géométrie sera également très important notamment pour traiter l'acoustique de manière simple et passive.

Le recours aux énergies renouvelables pourra être exploré dans une appréhension générale permettant de valider leur pertinence. Leur intégration architecturale sera également à travailler du fait de leur positionnement dans le périmètre élargi de l'UNESCO.

L'enveloppe globale prévisionnelle de cette opération (études préalables, études de maîtrise d'œuvre, travaux) est évaluée à 7 M€ HT (à ce stade des études, cette enveloppe est susceptible de varier de plus ou moins 10%).

Ce programme qui fixe les orientations que les équipes de maîtrise d'œuvre concurrentes devront respecter dans l'élaboration de leur projet sera communiqué aux quatre (4) équipes concurrentes qui ont été retenues au terme du jury de concours, le 22 juin 2016.

Ces dernières devront remettre leur projet début octobre prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 28 septembre 2015 et du 11 avril 2016,

VU le programme élaboré par le cabinet Aubry&Guiguet, pour la construction d'un équipement structurant sur le site de Pratgraussals,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le programme du projet d'équipement structurant de Pratgraussals, élaboré par le cabinet Aubry&Guiguet, et l'enveloppe prévisionnelle.

DIT QUE

le programme réalisé par le cabinet Aubry&Guiguet, qui vient d'être approuvé fixe les orientations du projet que les quatre (4) équipes de maîtrise d'œuvre retenues par le jury devront respecter dans l'élaboration de leur projet.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 8 (le groupe "Socialiste et Citoyen", la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

31 / 99 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, et les communes d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Sequestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juery et Saliès pour la fourniture de papiers et d'enveloppes

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

31 / 99 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, et les communes d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Sequestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juery et Saliès pour la fourniture de papiers et d'enveloppes

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service commande publique

Service reprographie

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Suite à une première expérience concluante, il est proposé de reconduire la mutualisation des procédures de consultation pour l'acquisition de papier et d'enveloppes. En effet, le groupement de commande constitué il y a quatre années a permis de bénéficier d'économies d'échelles qui se sont avérées importantes, permettant ainsi de diminuer les coûts d'acquisition de la fourniture de papier et d'enveloppes, tout en garantissant un niveau de qualité et une approche environnementale pour chaque collectivité adhérente au groupement.

Les communes ayant participé à ce premier groupement de commande de grande ampleur, à savoir, les communes d'Arthès, Castelnau de Levis, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juery et Saliès ainsi que la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont fait connaître leur volonté d'adhérer à nouveau à ce groupement de commande à l'exception de Castelnau de Levis, mais avec la participation nouvelle de la commune du Sequestre, en intégrant leurs différents besoins à la consultation.

Le groupement de commande porterait sur une consultation par appel d'offres ouvert décomposée en deux lots qui feront l'objet de marchés séparés à hauteur des besoins définis par chaque adhérent. La communauté d'agglomération de l'albigeois serait le coordonnateur du groupement de commande.

Le lot n° 1 relatif à la fourniture de divers papiers comporte un montant minimum de 100 000 € HT pour les 4 années du marché, il n'y a pas de montant maximum. La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement pour un montant minimum de 70 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Sequestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès.

Le lot n° 2 relatif à la fourniture d'enveloppes et pochettes comporte un montant minimum de 30 000 € HT pour les 4 années du marché, il n'y a pas de montant maximum. La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement pour un montant minimum de 20 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Arthès, Lescure d'Albigeois, Le Sequestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès.

Il vous est demandé d'approuver la participation de la commune d'Albi au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonnateur, la commune d'Albi s'engageant à conclure des marchés à hauteur de ses besoins avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres spécifique.

Il vous appartient d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres spécifique du groupement en application de l'article 101 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et en application des articles L 1414-2 à L1414-5 du code général des collectivités territoriales, cette élection est à réaliser parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la participation de la commune d'Albi et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'albigeois, la commune d'Arthès, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune du Séquestre, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry et la commune de Saliès, pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes,

DECIDE

Après avoir voté, les membres suivants sont élus à la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande pour la fourniture de papiers et d'enveloppes :

Titulaire représentant la commune d'Albi : Jean Esquerre

Suppléant représentant la commune d'Albi : Gisèle Dedieu

DONNE POUVOIR

au maire pour signer les marchés avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement, à hauteur des besoins propres à la commune d'Albi :

Lot 1 : fourniture de divers papiers pour un montant minimum de 70 000 € HT sur les quatre années, sans montant maximum

Lot 2 : fourniture d'enveloppes et pochettes pour un montant minimum de 20 000 € HT sur les quatre années, sans montant maximum.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

32 / 100 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation de divers levés topographiques et prestations de géomètres

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

32 / 100 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation de divers levés topographiques et prestations de géomètres

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service foncier

Service commande publique

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

La ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaitent constituer un groupement de commande pour la réalisation de divers levés topographiques et prestations de géomètres. En effet, ces prestations comprennent des opérations de terrain, des calculs, l'établissement, la production de plans par dessin assisté par ordinateur, la remise de plans papier et la livraison de fichiers informatiques structurés ; ces derniers impliquant une certaine homogénéité technique d'exécution afin que certaines données, puissent être intégrées dans les bases de données cartographiques partagées existantes ou à venir.

La constitution d'un groupement de commande permettra à la ville d'Albi et à la communauté d'agglomération de l'albigeois de lancer une consultation pour les besoins propres de chacun.

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert porterait sur deux lots.

Le lot n°1 traiterait des prestations de levés fonciers (documents d'arpentages, bornages, alignements, ...) et le lot n°2 serait dédié aux levés topographiques.

Le lot 1 représente un montant minimum de 7 000 € TTC sur la durée du marché, mais ne comporte pas de montant maximum.

Le lot 2 s'établit à un montant minimum de 70 000 € TTC sur la durée du marché, sans montant maximum.

A l'issue de la procédure, la ville d'Albi s'engage à signer un marché avec le prestataire retenu pour le lot 1 pour un montant minimum de 6 000 € TTC sur la durée du marché.

L'agglomération pour sa part s'engage à contracter pour le lot 1 pour un montant minimum de 1 000 € TTC sur la durée du marché.

La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le prestataire retenu pour le lot 2 pour un montant minimum de 20 000 € TTC sur la durée du marché.

L'agglomération pour sa part s'engage à contracter pour le lot 2 pour un montant minimum de 50 000 € TTC sur la durée du marché.

Les marchés seront conclus pour une durée de deux années, et seront reconductibles une fois de manière tacite pour une même durée. Chaque collectivité aura la possibilité de reconduire ou non son marché.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois sera le coordonnateur du groupement de commande.

Il vous est demandé d'approuver la participation de la ville d'Albi au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonnateur, la commune d'Albi s'engageant à conclure un marché à hauteur de ses besoins avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres du coordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la participation de la commune d'Albi et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'albigeois pour les levés topographiques et prestations de géomètres.

DECIDE

que le communauté d'agglomération de l'Albigeois sera coordonnateur du groupement de commande et que sa commission d'appel d'offres sera compétente pour attribuer les marchés de levés topographiques et prestations de géomètres.

DONNE POUVOIR

au maire pour signer le marché avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement, à hauteur des besoins propres à la commune d'Albi à savoir un montant minimum de 6 000 € TTC sur deux années pour le lot n°1 et un montant minimum de 20 000 € TTC sur deux années pour le lot 2. Ces marchés pourront être reconduits une fois de manière tacite pour une même durée.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

33 / 101 - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature du marché d'impression du magazine municipal d'information - Albi Mag

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

33 / 101 - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature du marché d'impression du magazine municipal d'information - Albi Mag

référence(s) :

Commission Ressources Organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Service Communication

Direction des Finances

Commande publique

Elu(s) référent(s) : Gisèle DEDIEU

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Je vous propose de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, pour l'impression du magazine municipal de la ville d'Albi « Albi Mag », sur la base d'un lot unique exécuté sous forme de marché à bons de commande avec un montant minimum sur la durée du marché de 220 000 € TTC, sans montant maximum.

Le marché sera conclu pour une durée de quatre ans, du numéro de novembre 2016, au numéro d'octobre 2020.

Je vous invite à approuver ces dispositions et à autoriser le maire à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de lancer la consultation pour l'impression du magazine municipal de la ville d'Albi « Albi Mag », par voie d'appel d'offres ouvert, en vue de la passation d'un marché à bons de commande avec un montant un minimum de 220 000 € TTC sur la durée du marché, sans montant maximum.

Il sera conclu pour une durée de quatre ans.

DONNE POUVOIR

au maire pour signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la commission d'appel d'offres ou éventuellement retenu(s) après une nouvelle procédure en cas de procédure déclarée infructueuse.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE

les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget correspondant de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

34 / 102 - Constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération pour les prestations d'assurances (hors risques statutaires)

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

34 / 102 - Constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération pour les prestations d'assurances (hors risques statutaires)

référence(s) :

Commission Ressources Organisation du 15 juin 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des Finances

Service Assurances

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Jean-Christophe DELAUNAY

Jean-Christophe DELAUNAY, rapporteur

La ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'albigeois souhaitent constituer un groupement de commande pour les prestations d'assurances.

La constitution d'un groupement de commande permettra à la ville d'Albi et à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de lancer une consultation pour les besoins propres de chacun.

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert porte sur quatre lots :

Lot 1 : Assurances dommages aux biens.

Lot 2 : Assurances responsabilité civile générale

Lot 3 : Assurances automobile flotte et missions

Lot 4 : Assurances protection juridique

Le contrat relatif aux risques statutaires de chaque collectivité s'achèvera dans une année, il ne fera pas l'objet d'un groupement de commande compte tenu des spécificités des risques propres à chacun.

A l'issue de la procédure, la ville d'Albi s'engage à signer un marché avec le prestataire retenu pour chacun des lots, tout comme la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Les marchés seront conclus pour une durée de quatre années.

La ville d'Albi sera le coordonnateur du groupement de commande.

Il vous est demandé d'approuver la participation de la ville d'Albi au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la commune d'Albi est coordonnateur, la commune d'Albi s'engageant à conclure un marché à hauteur de ses besoins avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres spécifique.

Il vous appartient d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres spécifique du groupement en application de l'article 101 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et en application des articles L 1414-2 à L1414-5 du code général des collectivités territoriales, cette élection est à réaliser parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres.

Je vous demande d'autoriser le maire à signer les marchés issus de la consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la participation de la commune d'Albi et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les prestations d'assurances.
L'appel d'offres ouvert étant constitué de quatre lots, pour une durée de quatre années :

Lot 1 : Assurances dommages aux biens.

Lot 2 : Assurances responsabilité civile générale

Lot 3 : Assurances automobile flotte et missions

Lot 4 : Assurances protection juridique

DECIDE

Après avoir voté, les membres suivants sont élus à la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande pour les prestations d'assurances :

Titulaire représentant la commune d'Albi : Jean Esquerre

Suppléant représentant la commune d'Albi : Gisèle Dedieu

DONNE POUVOIR

au maire pour signer le marché avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement pour chacun des marchés, à hauteur des besoins propres à la commune d'Albi.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES ET MARCHÉS

35 / 103 - Les Vitrines d'Albi - Convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

35 / 103 - Les Vitrines d'Albi - Convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2016

référence(s) :

Commission proximité, vie sociale du 14 juin 2016

Service pilote : Commerce - Tourisme

Autres services concernés :

Direction générale des services

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence PUJOL, rapporteur

La Ville d'Albi souhaite la réussite de ses commerçants et met en œuvre tous les moyens humains et financiers nécessaires à la promotion d'Albi et de son commerce.

En effet, dynamiser et valoriser notre tissu commercial de proximité constituent des engagements indispensables au bien vivre à Albi.

Avec près d'un millier de commerces, la vitalité de notre tissu commercial s'appuie sur sa diversité, et sur sa capacité à évoluer et à s'adapter aux nouveaux modes de consommation mais également aux évolutions urbaines.

Les opérations de requalification urbaine, en centre-ville comme dans les quartiers, ont des effets positifs sur le commerce. Elles offrent un cadre de vie et de travail de qualité ainsi qu'une infrastructure appréciée par la clientèle de nos commerces.

Au-delà de notre richesse patrimoniale reconnue, l'évolution de l'offre commerciale, tant en matière d'accueil, de choix, de gammes, de qualité des établissements et d'élargissement des plages d'ouverture et la qualité et la diversité de l'offre culturelle deviennent aujourd'hui un élément majeur de l'attractivité de notre ville.

Avec la nouvelle programmation culturelle et de congrès développée autour Grand Théâtre et du quartier des Cordeliers, le succès du Musée Toulouse-Lautrec réinventé, c'est plus d'un million de visiteurs qui profitent d'Albi chaque année et consomment dans nos commerces.

Les Vitrines d'Albi, à travers leurs nombreuses actions de promotion et d'animation ont pour objectif de participer activement au développement du commerce albigeois et à l'attractivité de notre ville.

L'association des Vitrines d'Albi s'inscrit pleinement dans cette démarche. Nos commerçants sont notre meilleure image. Anticiper sur les comportements d'achat, garantir des prestations de qualité et un véritable service de proximité, animer la ville, sont autant d'enjeux auxquels nos commerçants s'attachent à répondre.

C'est ainsi que les Vitrines d'Albi ont intensifié leur action en 2015 avec la grande braderie estivale des "3 j", la création d'un film promotionnel, la commémoration du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Toulouse-Lautrec, l'opération d'offre de tickets parking pour les clients, les animations de Noël en coeur de ville à destination des enfants.

Afin de soutenir ce dynamisme, et au-delà des actions pour le commerce de centre ville prises en charge par la Ville en étroite partenariat avec les Vitrites d'Albi il est proposé d'attribuer pour l'année 2016 une subvention de 8 000 € aux Vitrites d'Albi pour réaliser diverses animations qui participent à la promotion et au développement du commerce albigeois.

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que " l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée "

Il convient donc pour l'attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016, de conclure une convention avec les Vitrites d'Albi. Les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2016, chapitre 65, rubrique 820, article 6574.

Aussi, je vous propose d'approuver l'attribution de cette subvention aux Vitrites d'Albi et d'autoriser le maire à accomplir toutes les formalités y afférentes, et à signer tous documents concernant cette subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer aux Vitrites d'Albi une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € pour l'année 2016.

AUTORISE

le maire à signer la convention à conclure avec les Vitrites d'Albi, en application de la l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour application de cette loi, portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

PRECISE QUE

les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2016 de la Commune d'Albi, chapitre 65, rubrique 820, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

36 / 104 - Association "L'Outil en Main en Albigeois" - Attribution d'une subvention 2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

36 / 104 - Association "L'Outil en Main en Albigeois" - Attribution d'une subvention 2016

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 14 juin 2016

Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Geneviève MARTY, rapporteur

Créée en 2013 dans le quartier de Lapanouse, l'association L'OUTIL EN MAIN EN ALBIGEOIS, a pour objectifs de proposer des animations (activités, ateliers, rencontres...) à destination des enfants et des jeunes afin de leur faire découvrir des métiers manuels.

Il s'agit aussi pour cette structure de valoriser et faire la promotion d'un secteur économique dynamique par un réseau de bénévoles actifs.

L'action de cette association s'inscrit dans un véritable parcours avec pour objectif d'amener les enfants et les jeunes à découvrir ces activités lors d'ateliers collectifs.

D'autre part, en élargissant les choix d'orientations possibles, l'association favorise pour plus tard les choix professionnels des jeunes et donne à voir des représentations positives des savoirs-faire et du travail. Son action s'inscrit dans la complémentarité avec les associations déjà existantes. En effet, elle est hébergée à la Maison des Compagnons.

Pour encourager et participer aux frais engagés par cette association, je vous propose d'attribuer une subvention d'aide à la création de 400,00 €.

Les crédits suivants seront imputés au chapitre 65, fonction 213, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 400,00 € à l'Association L'OUTIL EN MAIN EN ALBIGEOIS.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 213, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

37 / 105 - Association "La Main à la Pâte" - Attribution d'une subvention pour l'opération 2015/2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

37 / 105 - Association "La Main à la Pâte" - Attribution d'une subvention pour l'opération 2015/2016

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 14 juin 2016

Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Dans le cadre de l'opération "Main à la Pâte", menée tout au long de l'année dans les écoles primaires du Tarn par l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux, l'association a organisé la 20ème édition du colloque, le jeudi 24 mars 2016, à l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux et a réuni plus de 200 enfants.

D'octobre à fin janvier, lors de leur temps libre et bénévolement, une trentaine d'élèves-ingénieurs des Mines d'Albi vont à la rencontre des plus jeunes pour les sensibiliser aux matières scientifiques à travers des expériences ludiques et surprenantes. Le but de ces interventions est de permettre aux élèves d'imaginer une expérience sur un thème prédéfini pour pouvoir la présenter aux autres classes lors du colloque qui clôture l'année.

Des écoles d'Albi participent à cette opération pour l'année scolaire 2015/2016.

L'Association "La Main à la Pâte" sollicite la ville pour l'attribution d'une subvention de 200,00 € pour la participation aux frais de cette manifestation (distribution de feutres, de goûters..).

Dans le cadre de l'investissement des élèves de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux et de leur projet favorisant la culture scientifique et technique, je vous propose de verser une subvention de 200,00 € à l'association "La Main à la Pâte".

Les crédits suivants seront imputés au chapitre 65, fonction 213, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 200,00 € à l'Association "La Main à la pâte".

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 213, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

38 / 106 - FOL81 - Subvention éducation artistique et culturelle

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

38 / 106 - FOL81 - Subvention éducation artistique et culturelle

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 14 juin 2016

Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financière

Direction des affaires culturelles

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

L'éducation artistique et culturelle doit permettre à chaque élève, tout au long de son parcours scolaire, de se constituer une culture personnelle, de développer ses pratiques artistiques, de permettre la rencontre avec des artistes et des oeuvres et de fréquenter des lieux culturels.

La ville d'Albi dispose d'atouts remarquables aussi bien en terme de patrimoine que d'offres culturelles et artistiques. Ils nous permettent de proposer aux élèves de nos écoles un parcours culturel riche, diversifié et de grande qualité largement plébiscité par les enseignants.

Ces parcours se contruisent en lien avec l'Education Nationale, la Scène Nationale, les partenaires institutionnels et associatifs, force vive de notre territoire.

La FOL81 est un acteur de la diffusion du spectacle vivant auprès des publics scolaires de la ville d'Albi en proposant une offre complémentaire de celle de la Scène Nationale. Ainsi, chaque année, au moins un tiers des effectifs scolaires de la ville, soit 1000 élèves, bénéficient de spectacles organisés par la FOL81 au sein des infrastructures culturelles albigeoises.

Afin de soutenir la politique de diffusion culturelle aux élèves albigeois et participer ainsi à l'égal accès de tous les élèves aux pratiques culturelles, axe fort du PEDT de la ville d'Albi, je vous propose d'attribuer une subvention de 2 150 € à la FOL81.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 2 150,00 € à l'Association FOL81.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 213, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

39 / 107 - Transports scolaires - Participation de la ville - Année scolaire 2015/2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

39 / 107 - Transports scolaires - Participation de la ville - Année scolaire 2015/2016

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 14 juin 2016

Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Le Département du Tarn organise le transport des élèves vers les établissements scolaires.

La participation des familles pour l'année scolaire 2015/2016 est de 80 €. Le département du Tarn sollicite la participation de la ville sur la base de 160 € (compte-tenu du nouveau taux de T.V.A.en vigueur de 10%) par élève transporté vers un établissement scolaire situé hors périmètre Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

153 élèves Albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2015/2016.

Aussi je vous propose d'arrêter la participation de la ville à 160 € par élève et de procéder au versement de 24 480,00 € correspondant aux 153 élèves bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing du Conseil Général du Tarn du 21/04/2016, listing vérifié par le service Enfance Jeunesse Education.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 27 novembre 2007, du 12 novembre 2008 et du 15 décembre 2009, 14 décembre 2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de procéder au versement de la somme due, soit : 24 480,00 € .

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 252, article 65733 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

40 / 108 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations : soutien de la ville d'Albi aux actions 2016 proposées dans les quartiers prioritaires

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

40 / 108 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution de subventions aux associations : soutien de la ville d'Albi aux actions 2016 proposées dans les quartiers prioritaires

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du mercredi 15 juin 2016

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Education enfance jeunesse

Service jeunesse

ccas

parcs jardins et espaces naturels

culture

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Dans le respect de la loi n°2014-173, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

Il formalise la volonté commune et les engagements respectifs des partenaires publics locaux aux côtés de l'État, pour réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des trois quartiers dits prioritaires de l'Albigeois à savoir Cantepau, Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac.

Dans un contexte économique, social et environnemental complexe, le contrat de ville entend relever le défi de stimuler la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble, de contribuer à redynamiser l'emploi, l'activité économique et la formation, de revitaliser le cadre de vie, et de permettre aux habitants d'être directement associés aux projets de leur territoire de vie.

La ville d'Albi signataire du contrat de ville, a toujours démontré une politique d'intervention volontariste en faveur de ces quartiers et de leurs habitants par des niveaux d'investissements pluriannuels soutenus, par une présence et un renforcement de services de proximité, et par le soutien aux forces vives associatives qui contribuent à dynamiser la vie locale au contact des habitants.

Plusieurs associations proposent pour l'année 2016 des actions et projets visant à répondre aux besoins recensés dans les trois quartiers, lors de la phase de diagnostic préalable à l'élaboration du contrat de ville. Certaines associations intervenant sur ces territoires bénéficient déjà du soutien financier de la ville d'Albi sous la forme d'une subvention globale annuelle de fonctionnement couvrant notamment les besoins liés à la mise en œuvre des actions inscrites à la politique de la ville.

D'autres propositions d'intervention appellent le soutien financier et l'accompagnement des partenaires du contrat de ville et notamment de la ville d'Albi pour pouvoir être mises en œuvre.

- **AJDR - Tour du Monde en 80 jours (nouvelle action)** : création d'un spectacle avec des habitants du quartier de Cantepau, associant les pratiques artistiques issues de différentes origines culturelles.

- **AJDR – Tous en piste (reconduction)** : accompagnement d'une douzaine de jeunes adolescents dans un parcours de création artistique qu'ils valoriseront dans le cadre du festival « off » d'Avignon et durant lequel ils seront les ambassadeurs de la ville d'Albi.
- **Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau (reconduction)** : action basée sur la pratique du conte et la tradition orale, en direction du public enfant (en milieu scolaire et extra-scolaire) et du public féminin, pour accompagner les apprentissages fondamentaux (la lectures et l'expression orale), favoriser l'accès à une pratique artistique, développer les échanges inter-générationnels et inter-culturels et valoriser le travail des participants à travers des représentations publiques et des productions d'écrits.
- **Pollux – rencontre et partage autour des musiques (nouvelle action)** : organisation d'ateliers-rencontres gratuits à Cantepau avec des musiciens professionnels (trois sessions/trois artistes sur l'année) pour organiser des échanges avec les habitants sur des thématiques définies faisant écho aux parcours de vie des participants et des artistes sollicités, travail de lecture et d'écriture, concerts de proximité...
- **Radio Albige - graines de reporter (reconduction)** : autour du festival Pause Guitare, action impliquant une dizaine de jeunes sur l'éducation aux médias et aux métiers du journalisme (traitement de l'information, techniques d'interviews, réalisation d'articles de presse, restitution de l'action en public devant les partenaires et parents).
- **Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse (reconduction)** : action d'accompagnement et de formation des professionnels des services publics, intervention auprès des jeunes et de leurs parents pour prévenir les situations de souffrance psychosociale.
- **Voyant rouge – garage solidaire (nouvelle action)** : créé sur l'initiative d'habitants du quartier de Cantepau à l'été 2014, ce garage automobile solidaire mène diverses actions pour favoriser la mobilité des publics en difficulté sociale, les accompagner pour leur permettre de réaliser certaines réparations et tâches d'entretien de leur véhicule.
- **Cavaluna – à Lapanouse, on sait faire (nouvelle action)** : action innovante portée par une artiste en résidence, visant à installer durant plusieurs jours une « université à ciel ouvert » au cœur du quartier de Lapanouse pour créer un point de rencontre et de dialogue entre les habitants autour des questions de vie quotidienne, de l'implication citoyenne et des projets collectifs.
- **Seve et Terre – le jardin solidaire de Rayssac (nouvelle action)** : création et animation d'un jardin collectif, au service du développement social et local du quartier de Rayssac-Veyrières, sur une parcelle de 1800 m² mise à disposition et approvisionnée en eau par la ville d'Albi. Animations hebdomadaires autour du jardinage, organisation d'un comité des jardiniers, interventions spécifiques dans les équipements du quartier (atelier cuisine, jardinage en pied d'immeuble...).
- **Centre Social Adèle - la laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens (nouvelle action)** : action transversale aux trois quartiers prioritaires, menée par les centres sociaux et visant à promouvoir les valeurs de la République et les principes de la laïcité à travers des actions s'adressant directement aux habitants (ciné-débats, conférences, ateliers ludiques créatifs...)
- **Réseau Ados 81 – web tv à Veyrières-Rayssac (nouvelle action)** : réaliser des clips vidéo avec les habitants de Veyrières-Rayssac (jeunes et seniors) pour alimenter une web tv intergénérationnelle et régionale ; l'objectif est de promouvoir la participation des habitants dans une démarche citoyenne et d'inclusion, de lutter contre l'isolement social à travers des espaces de partage entre les générations et contre le décrochage scolaire.

Considérant les avis formulés par les comités techniques du contrat de ville, réunissant l'ensemble des institutions signataires et les conseillers citoyens, le contenu et le budget prévisionnel des différentes actions présentées, l'attribution des subventions suivantes est proposée :

-AJDR - Tour du Monde en 80 jours	2000 euros
-AJDR – Tous en piste	1000 euros
-Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau :	4200 euros
-Pollux – rencontre et partage autour des musiques	1000 euros
-Radio Albiges - graines de reporter :	250 euros
-Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse :	1500 euros
--Voyant rouge – garage solidaire :	1000 euros
-Cavaluna – à Lapanouse, on sait faire	500 euros
-Seve et Terre – le jardin solidaire de Rayssac	2000 euros
-Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens :	1000 euros
-Réseau Ados 81 – Web tv à Veyrières-Rayssac :	800 euros

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

AJDR - Tour du Monde en 80 jours

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574

AJDR – Tous en piste

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 200 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau

- 2 700 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 1 500 € sur le chapitre 65, fonction 213, article 6574

Pollux – rencontre et partage autour des musiques

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 200 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Radio Albiges - graines de reporter

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Voyant rouge – garage solidaire

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 523, article 6574

Cavaluna – à Lapanouse, on sait faire

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

- Seve et Terre – le jardin solidaire de Rayssac*
- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 833, article 6574

- Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens*
- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

- Réseau Ados 81 – Web tv à Veyrières Rayssac :*
- 400 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 400 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution des subventions suivantes :

<i>-AJDR - Tour du Monde en 80 jours</i>	<i>2000 euros</i>
<i>-AJDR – Tous en piste</i>	<i>1000 euros</i>
<i>-Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau :</i>	<i>4200 euros</i>
<i>-Pollux – rencontre et partage autour des musiques</i>	<i>1000 euros</i>
<i>-Radio Albige - graines de reporter :</i>	<i>250 euros</i>
<i>-Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse :</i>	<i>1500 euros</i>
<i>-Voyant rouge – garage solidaire :</i>	<i>1000 euros</i>
<i>-Cavaluna – à Lapanouse, on sait faire</i>	<i>500 euros</i>
<i>-Seve et Terre – le jardin solidaire de Rayssac</i>	<i>2000 euros</i>
<i>-Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens :</i>	<i>1000 euros</i>
<i>-Réseau Ados 81 – Web tv à Veyrières-Rayssac :</i>	<i>800 euros</i>

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

AJDR - Tour du Monde en 80 jours

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574

AJDR – Tous en piste

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 200 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Compagnie du Coq à l'âne – Contes à Cantepau

- 2 700 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 1 500 € sur le chapitre 65, fonction 213, article 6574

Pollux – rencontre et partage autour des musiques

- 800 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 200 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Radio Albiges - graines de reporter

- 250 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Réseau Ados 81 – appui à la dynamique partenariale de Cantepau autour de la jeunesse

- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Voyant rouge – garage solidaire

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 523, article 6574

Cavaluna – à Lapanouse, on sait faire

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Seve et Terre – le jardin solidaire de Rayssac

- 500 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 1500 € sur le chapitre 65, fonction 833, article 6574

Centre Social Adèle - La laïcité aujourd'hui, parole aux citoyens

- 1000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

Réseau Ados 81 – Web tv à Veyrières Rayssac :

- 400 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574
- 400 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

41 / 109 - Action 'le temps de dire 2016' dans les quartiers Veyrières-Rayssac-Ranteil et Cantepau - Attribution d'une subvention à l'association RaconTarn

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

41 / 109 - Action 'le temps de dire 2016' dans les quartiers Veyrières-Rayssac-Ranteil et Cantepau - Attribution d'une subvention à l'association RaconTarn

référence(s) :

Commission proximité-vie sociale du mardi 14 juin 2016

Commission attractivité relations extérieures du mercredi 15 juin 2016

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Affaires culturelles

service vie des quartiers

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo - Enrico Spataro

Naïma MARENGO, rapporteur

Depuis 2012, l'association RaconTarn recueille des récits de vie et paroles d'habitants de différentes communes du département afin de garder et transmettre la mémoire orale d'un patrimoine collectif commun.

L' action itinérante « le temps de dire » conduite par une troupe d'artistes conteurs, comprend des temps de rencontre avec les habitants pour collecter des témoignages et histoires de vie, et des moments de restitution en public sous la forme de spectacles intitulés « les veillées contées ».

RaconTarn a implanté « Le Temps de dire » depuis 2015 sur le territoire du grand Albigeois et plus particulièrement dans les communes d'Albi, de Saint-Juéry, de Puygouzon et du Séquestre.

Pour Albi, elle souhaite cette année poursuivre et approfondir son action sur le quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil débutée en 2015, et investir également le quartier de Cantepau.

Entre juillet et septembre, les artistes iront à la rencontre des habitants volontaires, identifiés par les associations et relais (conseillers de quartier et conseillers citoyens) pour collecter les témoignages et proposer plusieurs restitutions en public en cœur de ville et dans les quartiers, avec un final en septembre.

L'association a sollicité des financements auprès de différentes institutions (autres communes concernées, agglomération, département, Spédidam...) dont la Ville d'Albi.

Cette action s'intègre dans le cadre de la politique culturelle de la ville sur les axes culture-proximité et culture- patrimoine.

Considérant que cette action contribue à l'animation de la vie locale, et qu'elle s'inscrit dans une démarche dont l'intérêt patrimonial, social et culturel semble avéré, les commissions proximité - démocratie participative et enfance - jeunesse - sport - culture formulent un avis favorable et proposent l'attribution de la subvention globale suivante :

RaconTarn : 4000 €

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

- 2 000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

- 2 000 € sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574

PROPOSITION DE DISPOSITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

L'attribution d'une subvention globale à l'association suivante :

RaconTarn : 4000 €

DIT QUE

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

- 2000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574

- 2000 € sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

42 / 110 - Saison Théâtre 2015/2016 : Tarification

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

42 / 110 - Saison Théâtre 2015/2016 : Tarification

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

La saison de théâtre de boulevard que la Ville d'Albi propose avec succès aux Albigeois depuis de nombreuses années a été organisée pour la saison 2015-2016 en partenariat avec la société INGALS PRODUCTION.

La programmation de deux pièces de théâtre a été assurée par la société INGALS et les trois dernières pièces par la Ville d'Albi. La Scène Nationale a géré la billetterie.

Les tarifs pratiqués ont été le suivants :

Tarif pour une pièce = 37 € TTC (34 € en tarif réduit)

Tarif pour 3 pièces = 95 € TTC

Tarif pour 4 pièces = 118 € TTC

Tarif pour 5 pièces = 138 € TTC

Les frais de gestion de la Scène Nationale pour la billetterie ont été de 1,70 € TTC par billet vendu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VALIDE

les tarifs appliqués à la saison théâtrale 2015/2016 et les frais de gestion pris en compte par la Scène Nationale pour la billetterie.

DIT QUE

les recettes de billetterie des 3 spectacles programmés par la ville seront versées au budget général, chapitre 75, fonction 313, article 752.

Les encaissements seront effectués par la Scène Nationale pour le compte de la Ville.

AUTORISE

le maire à signer les contrats y afférents.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

43 / 111 - Convention de co-réalisation avec Pascal Legros Production pour la saison théâtre 2016/2017

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

43 / 111 - Convention de co-réalisation avec Pascal Legros Production pour la saison théâtre 2016/2017

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

La Ville d'Albi propose depuis de nombreuses années une saison de Théâtre placée sous le signe du rire et de la comédie. La saison 2016-2017, baptisée « Les Théâtrales », sera en co-réalisation avec la production Pascal Legros, et comprendra six pièces au lieu de cinq. Elles seront présentées dans la Grande Salle du Grand Théâtre à 20h30.

La programmation est la suivante :

- Dimanche 16 octobre 2016 : « Représailles »
avec Marie-Anne CHAZEL et Michel SARDOU
- Mercredi 2 novembre 2016 : « Le mensonge »
avec Evelyne BOUIX et Pierre ARDITI
- Jeudi 1er décembre 2016 : « Le fusible »
avec Stéphane PLAZA et Arnaud GIDOUIN
- Samedi 21 janvier 2017: « Comme s'il en pleuvait »
avec Véronique BOULANGER et Lionnel ASTIER
- Samedi 18 février 2017: « Le syndrome »
avec Thierry LHERMITTE / Bernard CAMPAN
- Dimanche 26 mars 2017: « Momo »
avec Muriel ROBIN et François BERLEAND

Les modalités de cette co-réalisation sont décrites dans la convention jointe.

La ville ayant souhaité que les tarifs appliqués soient attractifs, cette convention prévoit que la ville verse un complément de billetterie en fonction du taux d'occupation moyen des spectacles proposés. En tout état de cause, cette participation financière est plafonnée à 20 000 € TTC.

Je vous demande d'approuver la programmation des « Théâtrales » pour la saison 2016/2017, et d'autoriser le Maire à signer la convention y afférent.

Le montant de ces dépenses serait prélevé au budget général, chapitre 011, fonction 30, article 6288.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VALIDE

la convention de co-réalisation.

AUTORISE

le Maire à signer cette convention.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 011 fonction 30, article 6288.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

44 / 112 - Albi Tango Amigo - Festival Artetango: attribution de subvention au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

44 / 112 - Albi Tango Amigo - Festival Artetango: attribution de subvention au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association ATA (Albi Tango Amigo) organise du 26 au 31 octobre 2016 ARTETANGO, festival de tango argentin.

Le tango argentin a été classé au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2009.

En 2015, plus de 2 000 personnes ont fréquenté le site de Pratgraussals et plus de 400 cours ont été donnés aux nombreux stagiaires participants venus de toute la France se perfectionner en danse, musique instrumentale et chant.

Le festival a développé ces dernières années son aura artistique en accueillant des artistes de renommée internationale. Artetango est désormais une vitrine du tango contemporain dans notre région.

L'occasion pour le public Albigeois de découvrir ou redécouvrir la culture du tango, dans différents lieux de la ville, au travers de stages de danse, de spectacles, d'expositions.

Lors de cette 9ème édition, l'association ATA en partenariat avec la ville d'Albi et le Musée Mudi de Buenos Aires présentera une exposition d'illustrations de partitions, posters et objets du début du siècle.

Cette exposition, programmée du 21 au 30 octobre 2016 à l'hôtel Rochegude, sera inaugurée le vendredi 21 octobre prochain en présence de Monsieur Hugo Maradei, Président du musée Mudi et commissaire de l'exposition.

Considérant que cette manifestation participe à la promotion de notre ville, je vous propose de renouveler notre soutien à Albi Tango Amigo en lui attribuant une subvention, au titre de l'année 2016, d'un montant de 8 600 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'attribuer à l'association Albi Tango Amigo 8 600 €

DIT QUE

cette somme sera prélevée sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

45 / 113 - Associations Maayan, Christophe Mouchere, Tarot Club des pays Albigeois, Traveling 81, Act'al le Frigo, Guetteurs, Résonances - attribution de subventions au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

45 / 113 - Associations Maayan, Christophe Mouchere, Tarot Club des pays Albigeois, Traveling 81, Act'al le Frigo, Guetteurs, Résonances - attribution de subventions au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

La commission attractivité - relations extérieures, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a souhaité encourager les associations suivantes :

Association MAAYAN

Place(s) aux artistes, manifestation culturelle estivale, investit cet été la rive droite.

La ville propose 5 nouveaux rendez-vous sur le parvis de la Madeleine récemment rénové, nouvelle « Place » ouverte au public Albigeois et aux touristes.

Ainsi, le mercredi 20 juillet 2016 à 21 heures sur le parvis de la Madeleine, la ville proposera « Isha », concert du groupe Maayan.

L'occasion pour l'artiste Naïma Chemoul de revisiter le répertoire sépharade, issu de la tradition arabo-andalouse et yéménite, l'univers du jazz et des compositions contemporaines.

Une rencontre entre orient et occident, une alliance entre deux mondes qui choisissent de s'entendre.

Ce concert bénéficie de l'aide à la diffusion de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, dispositif en faveur des communes, intercommunalités et associations à vocation culturelle permettant d'accueillir des spectacles agréés à des conditions financières privilégiées.

Je vous propose de valider cette programmation en attribuant à cette association une subvention d'un montant de 2 500 €, au titre de l'année 2016.

Association Christophe MOUCHEREL

L'association Christophe Mouchere, a pour objet de promouvoir, restaurer et entretenir les orgues de la Cathédrale Sainte Cécile et de la Collégiale Saint-Salvi et favoriser la tenue de récitals et de concerts dans les deux églises.

Comme chaque année, l'association organise, dans le cadre de la saison estivale 2016, un cycle de concerts d'orgues d'été.

La fréquentation de ces concerts d'orgue augmente très sensiblement chaque saison : plus de 10 000

personnes (touristes de la région, étrangers, albigeois) assistent à tout ou partie d'un concert durant l'été.

Ce cycle de concert enrichit la programmation culturelle estivale albigeoise.

Je vous propose de renouveler votre soutien à cette association en lui attribuant une subvention d'un montant de 1 500 €, au titre de l'année 2016.

TAROT CLUB DES PAYS ALBIGEOIS

Le festival de tarot et le triathlon national se dérouleront cette année du 13 au 20 août 2016 à Albi.

Ces manifestations réunissent près de 400 joueurs par séance, venus de toutes les régions de France, soit quelques milliers de concurrents durant cette semaine.

La période est propice à ce que de nombreux accompagnants visitent la ville d'Albi et profitent de ces richesses culturelles et touristiques.

Pour soutenir cette manifestation, je vous propose d'attribuer une subvention au tarot club Albigeois d'un montant de 2 000 €, au titre de l'année 2016.

TRAVELING 81

L'association Traveling 81 mène depuis 10 ans une importante action de mémoire, au travers de la réalisation de films vidéo, de conservation et de découverte du patrimoine d'images et de sons de notre ville.

L'association a ainsi produit plusieurs films consacrés à notre territoire : « Petites histoires du Tour de France à Albi », « Il était une fois le carnaval d'Albi », « Monsieur Henri de... », film sur la vie et l'oeuvre de Toulouse-Lautrec.

En 2014, l'association a collaboré avec l'association albigeoise La belle époque à la réalisation d'un film dont l'action se situe à Albi de 1895 à 1900 : « Albi à la belle époque ».

Une mise en lumière de la vie albigeoise à la charnière des XIXème et XXème siècle.

Dans la continuité, l'association prépare un film sur la période des années 1920-29 à Albi « Les années folles à Albi ».

Considérant que cette réalisation participe à la promotion de notre ville, je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'association en lui attribuant une subvention d'un montant de 1000 €, au titre de l'année 2016.

ACT'AL - LE FRIGO

L'association ACT'AL anime un espace culturel intimiste en centre Ville : le Frigo.

Cet espace de rencontre et de culture alternative privilégie la proximité des artistes avec le public.

Le Frigo accueillera durant la période estivale la résidence de Victoria Nichitici « Niki » jusqu'au vernissage de son exposition le 16 septembre prochain.

Cette artiste plasticienne née en Moldavie a exposé en différents lieux en Europe et a bénéficié en 2015 d'une bourse d'aide individuelle à la création de la DRAC Midi-Pyrénées.

Cette artiste travaille sur le temps, la mémoire; celle des gens, des lieux.

Sa création, dont la notion de territoire est l'un des pivots mêle éléments plastiques et éléments de récits.

Elle choisit de partir en immersion dans le contexte géographique et social dans lequel elle réside le temps d'une résidence.

L'occasion pour elle de collecter des témoignages auprès des habitants et y présenter son travail, de la même manière qu'elle le fera au Frigo en direction d'un public Albigeois et des touristes.

Considérant que cette exposition participe à la saison culturelle estivale albigeoise et favorise l'ouverture culturelle en direction d'un large public, je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'association en lui attribuant une subvention d'un montant de 900 €, au titre de l'année 2016.

Association GUETTEURS

Depuis l'ouverture du nouveau quartier culturel, la Ville valorise un parcours artistique sur l'axe Hôtel Rochegude- Musée Toulouse-Lautrec – Moulins Albigeois durant la saison estivale.

L'association Guetteurs a souhaité s'inscrire dans cette démarche et propose durant la saison estivale « L'été Rochegude - exposition De profundis » du 1er juillet au 14 août 2016.

Les Albigeois et touristes pourront ainsi découvrir les œuvres d'artistes plasticiens de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et autres artistes nationaux, au travers de leurs modes d'expression divers : peinture, sculpture, photographie et installation.

Cette exposition d'art contemporain vient compléter l'offre culturelle estivale et contribue ainsi à l'attractivité albigeoise.

Je vous propose d'attribuer à l'association Guetteurs une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 €, au titre de l'année 2016.

Association RESONANCES

Cette association a pour mission de développer le rayonnement artistique et culturel du Conservatoire de Musique et de danse du Tarn.

Résonances est un acteur de la vie culturelle locale qui favorise la diffusion et la création en proposant des concerts sur notre territoire.

A ce titre, dans le cadre de la Nuit Pastel, un concert de guitare acoustique a été donné sur le belvédère du Pont Vieux par un jeune artiste Alexandre Bedin.

Je vous propose d'attribuer à l'association Résonances une subvention d'un montant de 200 € au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer les subventions suivantes :

- association Maayan 2 500 €
- association Christophe Mouchereau 1 500 €
- tarot Club Albigeois 2 000 €
- traveling 81 1 000 €
- Act'al - le Frigo 900 €
- association Guetteurs 800 €
- association Résonances 200 €

DIT QUE

ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

46 / 114 - Centre d'art Le Lait - exposition estivale: attribution de subvention au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

46 / 114 - Centre d'art Le Lait - exposition estivale: attribution de subvention au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction Générale des Services

Direction des Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

La commission attractivité - relations extérieures, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a souhaité soutenir le Centre d'Art le Lait .

Après le succès de l'exposition des œuvres d'Orlan et Kusama en 2015 qui ont attiré un public nombreux à Albi, le Centre d'Art poursuit en 2016 son investigation autour de l'art numérique et du croisement entre art et science.

Le centre d'art présentera ainsi du 24 juin au 23 octobre 2016 les œuvres du collectif d'artistes et de chercheurs Suspended spaces ainsi que le travail pionnier de Steina et Woody Vasulka.

Suspended Spaces est un collectif indépendant réunissant des artistes et chercheurs basés à Paris, Caen, Bruxelles et Berlin à la croisée des approches philosophiques, politiques, sociales et esthétiques. Le collectif regroupe une trentaine de participants dont certains sont des artistes renommés.

Cette exposition donne lieu à un partenariat avec l'Ecole des Mines d'Albi autour d'un projet pédagogique dans le cadre du programme MIA (Mission Innovation Action), le centre Universitaire Champollion et l'université Jean Jaurès de Toulouse .

D'autres partenariats nationaux (IRIT de Toulouse, université Paris 1, ...) et internationaux sont en cours.

Le centre d'art le Lait associe chaque année les partenaires locaux albigeois (OTSI, établissements scolaires albigeois, ...) afin de permettre à une grande diversité de visiteurs de découvrir cette exposition.

Cet événement artistique contribue à l'attractivité culturelle et touristique albigeoise, tout en valorisant le soutien de la Ville à la création contemporaine.

Je propose de reconduire le soutien de la Ville au centre d'art le Lait pour l'exposition temporaire annuelle en attribuant une subvention de 15 000 € pour cet événement et d'autoriser le maire à signer la convention financière au titre de l'année 2016.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 15 000 € au Centre d'Art le Lait pour l'exposition d'été « Suspended spaces ».

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours et autorise le maire à signer la convention financière 2016 .

AUTORISE

le Maire à signer la convention financière entre la Ville d'Albi et le Centre d'Art le LAIT au titre de l'année 2016.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

47 / 115 - Occitanie: attribution de subventions au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

47 / 115 - Occitanie: attribution de subventions au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction Générale des Services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) :

France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

La commission attractivité - relations extérieures, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a souhaité encourager les associations suivantes :

CCOA

Le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois organise tous les ans sur Albi la « Joanada », feu de la Saint-Jean selon le protocole de la fête de 1492 (ancienne fête traditionnelle albigeoise).

Cette manifestation s'est déroulée cette année le samedi 25 juin 2016 sur la place du Vigan. Elle a pris une tonalité occitano-catalane, le CCOA ayant souhaité s'inscrire dans le cadre de l'année anniversaire du jumelage entre Albi et Gérone.

«La Joanada» a investi le cœur de la cité dès l'après-midi.

A 17h00, des musiciens violonistes du Conservatoire du Tarn et un groupe catalan Corrandès son corrandès ont effectué un « passa carriera » rue Mariés, rue Timbal, place du Vigan, rue de l'Hôtel de Ville, place Sainte Cécile et le Vieil Albi.

En soirée, dès 21h ce groupe catalan et un groupe occitan Bassacada se sont produits en concert Place Sainte Cécile.

A la tombée de la nuit, accompagnés des Sonaires d'Oc, un cortège d'enfants des écoles occitanes portant des torches et enseignes ont accompagné les consuls de l'année depuis l'Hôtel de Ville jusqu'à la Place du Vigan où a été allumé le Feu de la Saint Jean.

Le bal occitan qui a suivi cette cérémonie a été animé par les groupes occitan et catalan, mêlant danses traditionnelles occitanes et sardanes.

Je vous propose d'attribuer une subvention à cette association, au titre de l'année 2016, d'un montant de 3 000 €.

Association Albi Occitana

Albi Occitana organise le samedi 24 septembre le « Festival pour enfants, les Petits Cailloux » sur la base de loisirs et dans la salle des Fêtes de Pratgraussals.

Lors de cette 5ème édition, l'association propose aux enfants et familles présentes durant cette journée une palette d'activités, du spectacle vivant, des ateliers artistiques,...

Albi Occitana souhaite ainsi créer une dynamique locale autour de la culture occitane.

Les précédentes éditions ont reçu un accueil favorable de la population.

Je vous propose d'attribuer à l'association Albi Occitana, pour l'organisation de cet événement une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, d'un montant de 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer les subventions suivantes :

- Centre Culturel Occitan de l'Albigeois 3000 €
- association Albi Occitana 1 000 €

DIT QUE

ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

48 / 116 - Coopération décentralisée Albi – Abomey (Bénin) – Plan de financement du programme triennal 2016-2018

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

48 / 116 - Coopération décentralisée Albi – Abomey (Bénin) – Plan de financement du programme triennal 2016-2018

référence(s) :

commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Patrimoine Mission UNESCO

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : France Gerbal-Medalle

France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

Depuis le début de leur coopération décentralisée en 2005, les villes d'Albi et Abomey (Bénin) ont noué des relations durables, articulées dès l'origine autour de plusieurs volets d'échanges : l'eau potable, l'éclairage public, le patrimoine-tourisme et le soutien à des actions de la société civile albigeoise.

Ces thématiques se sont développées au cours de trois programmes triennaux successifs (2006-2008, 2010-2012, 2013-2015), dispositifs de partenariat entre le ministère des Affaires étrangères (M.A.E.) et les collectivités territoriales, fondés sur des appels à projets triennaux. Ces derniers correspondent à la fois aux grandes orientations de la politique de coopération de la France et aux domaines d'excellence des collectivités territoriales.

Les actions de ces programmes se sont attachées à appuyer la mairie d'Abomey dans l'extension de son réseau hydraulique, dans la gestion des équipements d'éclairage public et dans la restauration et la mise en valeur de son site inscrit au patrimoine mondial, ainsi que dans le développement de son offre touristique, la société civile ayant pour sa part contribué à l'amélioration des conditions de soins médicaux portés aux populations et à des échanges dans les domaines culturels et de l'enseignement.

Après le succès de ces actions de coopération et en réponse à un nouvel appel à projets pour la période 2016-2018 lancé par le M.A.E. en début d'année 2016, la ville d'Albi a défini ce qui constitue le quatrième programme triennal de sa coopération.

L'objectif général de ce programme vise à accompagner le développement de la commune d'Abomey dans l'exercice des compétences qui lui ont été confiées dans le cadre des lois nationales sur la décentralisation et à ancrer son développement dans la valorisation de son patrimoine. Pour la ville d'Albi, ce programme de coopération répond aux objectifs d'ouverture internationale, de partage d'expérience et d'enrichissement du territoire par le biais d'ouverture à d'autres cultures.

Il s'agira de manière générale :

- dans le secteur de l'eau potable
 - d'accompagner la création d'un système de gestion municipal des ressources hydrauliques, conformément aux lois nationales sur la décentralisation,
 - de renforcer les compétences techniques et institutionnelles.
- dans le secteur du patrimoine
 - de réhabiliter et valoriser le patrimoine tangible et intangible d'Abomey,
 - d'accompagner l'amélioration de la gestion du site inscrit au patrimoine mondial,
 - de contribuer à renforcer l'égalité homme-femmes par des actions auprès des communautés féminines qui résident sur le site des palais royaux.

- auprès de la société civile
 - d'améliorer les soins dans les dispensaires de santé, en particulier auprès des femmes et des enfants,
 - de renforcer les capacités en matière de soins aux premiers secours, et le cas échéant de prévention incendie,
 - de développer des échanges (culturels, professionnels) entre les jeunes d'Albi et Abomey.

Ce programme apportera un soutien particulier au renforcement des compétences qu'elles soient techniques ou institutionnelles, par le biais de formations à Albi et à Abomey. Dans le cadre de ce programme, la ville d'Albi entend également continuer d'apporter son soutien à des associations de la société civile albigeoise qui œuvrent en lien avec la ville d'Abomey dans le cadre des objectifs généraux précédemment cités.

Ayant examiné les objectifs et les actions du programme triennal proposé en réponse à l'appel à projets 2016-2018, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) a rendu un avis favorable au financement de l'opération triennale à hauteur de 26 600 € sur trois ans (8 800 € pour l'année 2016, 8 900 € pour l'année 2017 et 8 900 € pour l'année 2018).

Je vous propose donc d'approuver le plan de financement global du programme triennal (2016-2018) qui s'établit ainsi :

	2016	2017	2018	Total en euros H.T.	%
Ville d'Albi	47 700,00 €	47 700,00 €	47 700,00 €	143 100,00 €	80,5 %
Ville d'Abomey	2 666,00	2 667,00 €	2 667,00 €	8000,00 €	4,5 %
M.A.E.	8 800,00 €	8 900,00 €	8 900,00 €	26 600,00 €	15 %
Total en euros H.T.	59 166,00 €	59 267,00 €	59 267,00 €	177 700,00 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1115-1 et suivants,

Vu la convention de coopération décentralisée du 4 juin 2005 conclue entre la ville d'Albi et la ville d'Abomey et notamment son article 7,

Vu la lettre du Délégué pour l'Action extérieure des collectivités territoriales au ministère des affaires étrangères en date du 6 avril 2016, informant le maire d'Albi de l'octroi d'une participation financière de l'État de 26 600 €, (vingt six mille six cent euros) au titre de la coopération décentralisée Albi-Abomey pour le programme triennal 2016-2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'engagement d'un nouveau programme d'actions de coopération pour la période 2016-2018 et son plan de financement triennal.

PRÉCISE

que les crédits des participations financières du ministère des affaires étrangères seront inscrits en recette au chapitre 13, fonction 048, article 132-1.

AUTORISE

le maire à signer tout document relatif aux actions du programme triennal et à son financement pour la période 2016-2018.

DIT QUE

la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées et à la ville d'Abomey, afin que son assemblée délibère de la même manière sur l'engagement de ce nouveau programme 2016-2018, conformément à l'article 7 de la convention.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

49 / 117 - Coopération décentralisée - Albi - Abomey (Bénin) - Réhabilitation du patrimoine, convention entre les villes d'Albi, Abomey et CRAterre-ENSAG.

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

PATRIMOINE

49 / 117 - Coopération décentralisée - Albi - Abomey (Bénin) - Réhabilitation du patrimoine, convention entre les villes d'Albi, Abomey et CRAterre-ENSAG.

référence(s) :

commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Patrimoine Mission UNESCO

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : France Gerbal-Medalle

France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

Dans le cadre de sa coopération décentralisée avec Abomey, la ville d'Albi a engagé en 2013, la réhabilitation du lieu-dit « Djénan ». Cet espace, habité par une communauté féminine, assure aujourd'hui un rôle fondamental dans le maintien des valeurs immatérielles de la ville d'Abomey, composantes indissociables des palais royaux inscrits au patrimoine mondial depuis 1987.

Le programme de réhabilitation confié précédemment à CRAterre-ENSAG a donné entière satisfaction. L'état de conservation du site et les conditions de vie des résidentes ont non seulement été considérablement améliorés (apport d'eau potable, création de sanitaires, réfection de cases, mise en place d'une activité de micro économie génératrice de revenus pour la communauté), mais la revitalisation du site a aussi généré dans son sillage, la reprise de grandes manifestations culturelles traditionnelles. De nombreuses personnes sont amenées à être hébergées à Djénan durant ces rassemblements qui peuvent durer plusieurs jours, plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour les cérémonies les plus importantes.

Ce regain d'activité met aujourd'hui en évidence la nécessité d'engager une ultime phase de travaux, correspondant à la partie arrière du site. Cet espace est aujourd'hui en ruine : le mur d'enceinte est inexistant et incite à des intrusions malveillantes, les cases n'ont plus de toitures ni même parfois de murs. Les travaux envisagés permettront de clôturer totalement le site de Djénan et ainsi d'assurer la sécurité des résidentes, tout en réhabilitant les derniers bâtiments désaffectés.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Albi ayant approuvé le plan de financement du programme triennal de coopération décentralisée entre Albi et Abomey (Bénin) pour la période 2016-2018, ce programme triennal prévoit notamment « *de réhabiliter le cadre bâti en s'attachant prioritairement aux espaces habités par les communautés féminines...* », et de réaliser des publications (livrets, cartes postales) destinées à valoriser le patrimoine bâti et immatériel qui fonde la valeur du site » (Action 1 – Patrimoine : réhabilitation / valorisation),

CRAterre-ENSAG mondialement réputée pour son expertise sur l'architecture en terre et son travail dans de nombreux sites du patrimoine mondial, ayant donné entière satisfaction sur les actions précédentes,

Considérant que CRAterre-ENSAG dispose d'une expertise sans égal sur le patrimoine bâti et immatériel d'Abomey et sur Djénan en particulier, combinant les approches historiques, architecturales et ethnographiques,

Considérant que l'action précitée contribuera à :

- transmettre et valoriser le patrimoine tangible et intangible d'Abomey ;
- lutter contre la pauvreté et améliorer la condition des femmes qui vivent sur le site ;
- respecter les engagements du programme triennal 2016-2018 qui a reçu l'aval et le soutien financier du ministère des Affaires étrangères.

Considérant enfin que cette action contribue au rayonnement des valeurs universelles du patrimoine et qu'elle est conforme aux engagements du Plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi,

Je vous propose donc :

- de confier à CRAterre cette ultime phase de réhabilitation du lieu-dit « Djéjan », et la rédaction d'une publication sur le patrimoine immatériel d'Abomey et le programme de réhabilitation réalisé,
- d'approuver la convention ci-après annexée entre la ville d'Albi, CRAterre-ENSAG et la ville d'Abomey,
- de verser à CRAterre la somme de 24 000 € (vingt quatre mille euros) au titre de l'année 2016, entrant dans le cadre du budget 2016 de la coopération décentralisée et de son programme d'actions triennal, pour lui permette de mener à bien ces actions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention de coopération décentralisée entre Albi et Abomey,

VU le plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi,

VU le programme d'actions triennal et le plan de financement de la coopération Albi-Abomey pour la période 2016-2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de confier à l'association CRAterre une ultime phase de réhabilitation à Djéjan assortie d'une publication sur le patrimoine immatériel d'Abomey et le programme de réhabilitation réalisé,

APPROUVE

la convention ci-après annexée et le contenu de la mission confiée à CRAterre pour l'année 2016, ainsi que le versement d'une subvention de 24 000 € au titre de l'année 2016,

DIT QUE

la somme versée à CRAterre de 24 000 € sera prélevée au chapitre 011, fonction 048, article 6288, service Coopération Décentralisée du budget primitif 2016 et sera versée dans les conditions prévues à l'article 4 de la convention ci-après annexée.

AUTORISE

le maire à signer la convention ci-après annexée entre la ville d'Albi, CRAterre-ENSAG, la ville d'Abomey et tout autre document qui serait nécessaire à son exécution.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

TOURISME

50 / 118 - Association Coeur de Cité Animation du Vieil Alby - Programme d'animation estivale du cœur historique d'Albi - subvention pour l'année 2016.

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

50 / 118 - Association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby - Programme d'animation estivale du cœur historique d'Albi - subvention pour l'année 2016.

référence(s) :

Commission attractivité relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Commerce - Tourisme

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Culture

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Albi constitue l'un des sites patrimoniaux, culturels et touristiques, emblématiques de Midi- Pyrénées – Languedoc-Roussillon. Une notoriété accrue et une plus grande fréquentation touristique enregistrée à la suite du classement de la Cité épiscopale ont eu des conséquences positives sur l'activité touristique, culturelle, commerciale et économique d'Albi.

Dans le domaine du tourisme en particulier, la démarche qualitative de la Ville se traduit notamment par la volonté d'améliorer l'accueil des touristes et de renforcer l'image d'une ville culturelle, attractive et vivante et ouverte sur le monde.

L'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby participe pleinement de cette démarche. En effet, depuis sa création en 2007 et afin de promouvoir l'histoire et le patrimoine du cœur historique d'Albi, l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby organise des conférences, des visites guidées, des ateliers, des rallyes historiques à travers les rues d'Albi et de nombreuses animations estivales gratuites et de plein air destinées à un large public et qui connaissent un véritable engouement. Ainsi depuis 2010, les animations organisées par l'association ont drainé près de 16 000 spectateurs.

En 2015, l'association a notamment organisé des concerts gratuits de chansons françaises, de jazz manouche, jazz new musette, blue jazz, piano, accordéon.

Face au succès remporté par ces initiatives complémentaires, aussi bien auprès du public albigeois qu'auprès des touristes, la ville d'Albi a décidé de répondre favorablement à la demande de l'association de pouvoir reconduire son programme d'animation du cœur historique pour l'année 2016 et notamment pour la saison estivale à venir.

- mardi 19 juillet : concert de jazz manouche avec le groupe El Bec Trio ;
- mardi 26 juillet : concert de style new musette avec French Touch Trio ;
- mardi 02 août : récital de chansons françaises avec Mylène, la "chanteuse enchantée" ;
- mardi 09 août : concert de jazz avec le Duo Phil&Phil

Cette année encore la poursuite du partenariat avec les restaurateurs du Vieil Alby et des vignerons du Gaillacois permettra de proposer des produits gourmands à l'occasion de ces concerts de plein air.

Afin de l'aider à supporter les charges de fonctionnement liées à ce programme, la ville d'Albi a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 euros à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby dont l'action participe activement à l'animation et au développement touristique de notre cité.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2016, chapitre 65, rubrique 95, article 6574.

Considérant l'intérêt de l'action de l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby, je vous propose d'approuver l'attribution de cette subvention de 2 000 euros pour l'aider à mener à bien son programme d'animation du coeur historique d'Albi pour la saison estivale 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE

l'attribution à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby d'une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son programme d'animation du coeur historique d'Albi pour la saison estivale 2016.

APPROUVE

le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association Cœur de Cité Animation du Vieil Alby pour son programme d'animation du coeur historique d'Albi pour la saison estivale 2016 .

PRECISE QUE

les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2016 de la ville d'Albi, chapitre 65, rubrique 95, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

**51 / 119 - ASPTT Ominisports - Attribution d'une subvention au titre de la saison 2016-2017 -
Convention de financement**

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

51 / 119 - ASPTT Ominisports - Attribution d'une subvention au titre de la saison 2016-2017 - Convention de financement

référence(s) :

Direction des affaires financières

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

A l'issue de la saison sportive 2015 – 2016, la section football de l'ASPTT Ominisports a conservé sa place dans l'élite du football féminin.

Pour préparer la prochaine saison, le club doit engager, dès la reprise du championnat de septembre 2016, diverses dépenses imputables sur la saison 2016-2017.

Le club a sollicité de la ville d'Albi qu'une partie de la subvention prévue au budget 2017 soit versée en 2016.

Pour permettre à l'ASPTT Ominisports - section football de mener à bien son projet sportif, il est donc proposé d'octroyer à l'ASPTT Ominisports une subvention de 169 110 € au titre de la saison 2016-2017 répartie de la façon suivante :

Subventions de fonctionnement :

- ASPTT Football :
 - . 50 000 € versés sur l'exercice 2016
 - . 100 000 € versés début 2017 sur l'exercice 2017
- ASPTT Ominisports : 6 710 €
- ASPTT Sports boules : 5 000 €
- ASPTT Tennis de table : 2 000 €
- ASPTT Tennis : 200 €
- ASPTT Cyclotourisme : 200 €

Ces subventions de fonctionnement seront versées début 2017 sur l'exercice 2017.

En outre, les sections suivantes percevront une subvention d'équipement :

- ASPTT Sports boules : 3 000 €
- ASPTT Tennis de Table : 2 000 €

Ces subventions de fonctionnement seront versées sur l'exercice 2017 avec justificatifs de factures.

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention, doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en

bénéficiaire définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. La ville d'Albi a décidé de baisser ce seuil à 16 000 euros.

Il vous est donc proposé de valider la convention annexée à la présente délibération, qui précise l'objet de cette convention, le montant de la subvention et les conditions d'utilisation de celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes du projet de convention.

AUTORISE

le maire à signer la convention jointe en annexe, qui porte sur le versement d'une subvention de 169 110 euros à l'association ASPTT Omnisports au titre de la saison 2016-2017.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 40, article 6574 : subvention de fonctionnement

ASPTT section football selon l'échéancier suivant :

50 000 € au titre de l'exercice 2016 à la signature de la convention

100 000 € au titre de l'exercice 2017

ASPTT Omnisports : 6 710 € au titre de l'exercice 2017

ASPTT Sport boules : 5 000 € au titre de l'exercice 2017

ASPTT Tennis de Table : 2 000 € au titre de l'exercice 2017

ASPTT Tennis : 200 € au titre de l'exercice 2017

ASPTT Cyclotourisme : 200 € au titre de l'exercice 2017

les crédits seront prélevés au chapitre 204 article 2042 : subvention d'équipement

- ASPTT Sports boules : 3 000 € au titre de l'exercice 2017

- ASPTT Tennis de Table : 2 000 € au titre de l'exercice 2017

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

52 / 120 - Albi Natation : aide financière

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

52 / 120 - Albi Natation : aide financière

référence(s) :

Direction des affaires financières

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Albi Natation :

Après de brillants résultats d'ensemble aux championnats de zone grand bassin qui se sont déroulés à Limoges, deux jeunes nageurs d'Albi Natation ont obtenu leur billet pour participer aux prochains championnats de France à Amiens dans la catégorie minime.

Raphaël Deyperoux nagera le 50 m et 100 m dos et le 50 m et 100 m crawl, Ashley Delaunier le 50 m et 100 m dos et brasse.

L'éloignement de cette compétition et sa durée (5 jours) entraînent des frais de fonctionnement importants évalués à 3 500 €. Je vous propose d'accompagner Albi Natation en leur accordant une aide financière de 1 500 €, correspondant à une partie des frais de déplacement et d'hébergement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'attribuer une subvention à Albi Natation de 1 500 €.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2016 chapitre 65 rubrique 40 article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

53 / 121 - Championnat du Monde Grand Fondo 2017 - aide financière - convention de partenariat

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

SPORTS

53 / 121 - Championnat du Monde Grand Fondo 2017 - aide financière - convention de partenariat

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 15 juin 2016

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

L'Union Cycliste Internationale a désigné la ville d'Albi comme ville hôte des championnats du monde Grand Fondo 2017.

Le championnat du Monde Grand Fondo UCI Albi 2017 accueille les meilleurs cyclistes mondiaux hommes et femmes, qui sont qualifiés sous l'égide d'une fédération affiliée à l'UCI.

Ce championnat va accueillir 2500 participants venus de 50 pays. Pour réaliser cet événement l'Union Cycliste Internationale et la Fédération Française de cyclisme s'appuient sur le club local : Albi Vélo Sport, qui a mis en place un Comité local d'organisation présidé par Roland Gilles.

Du fait de son intérêt local et départemental, une participation financière sera apportée par le Conseil Départemental du Tarn à hauteur de 60 000 € et je vous propose d'accorder une aide financière de 60 000 € versée en deux fois :

- 30 000 € en juillet 2016
- 30 000 € en janvier 2017

une convention de partenariat sera passée avec l'association Albi Vélo Sport, le Conseil Départemental du Tarn et la ville d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat,

VU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'association Albi Vélo Sport répartie comme suit :

- 30 000 € en juillet 2016
- 30 000 € en janvier 2017

APPROUVE

les termes de la convention.

AUTORISE

le maire à signer la convention de partenariat avec l'association Albi Vélo Sport et le Conseil Départemental du Tarn.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2016 pour un montant de 30 000 €.

les crédits sont inscrits au budget 2017 pour un montant de 30 000 €.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

54 / 122 - Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2020 - avis de la commune d'Albi

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

54 / 122 - Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2020 - avis de la commune d'Albi

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Urbanisme et aménagement

Autres services concernés :

Foncier

Action Sociale

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Fin 2013, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'engager la révision de son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé et arrêté le projet de PLH révisé qui a été élaboré en concertation avec les communes de l'agglomération et avec les acteurs locaux de l'habitat, publics, privés et institutionnels. Conformément à l'article R.302-9 du code de la construction et de l'habitation, il est soumis pour avis à chaque commune membre de l'agglomération.

Le projet de PLH de l'Albigeois a pour finalité de définir pour une durée de 6 ans 2015 - 2020 les objectifs et les principes de la politique de l'habitat à conduire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en interaction avec les politiques territoriales en cours d'élaboration (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal, plan de déplacement urbain).

La politique locale de l'habitat doit permettre à tous de se loger dans des conditions décentes et favoriser un parcours résidentiel adapté à toutes les étapes de la vie.

Elle doit notamment viser :

- à répondre aux besoins actuels et futurs du territoire en logements et en hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre d'habitat,
- à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapés.

En cohérence avec le projet de territoire de l'Agglomération, l'objectif de développement de l'habitat retenu dans le cadre du projet de PLH 2015-2020 est basé sur un scénario démographique volontariste qui prévoit de tendre vers 95 000 habitants à l'horizon 2030.

Au vu des enjeux dégagés par le diagnostic territorial et des ambitions de ce nouveau programme, l'Agglomération a défini quatre orientations stratégiques déclinées en programme d'actions :

- Assurer un pilotage communautaire de la politique locale de l'habitat en associant les communes membre et en animant le partenariat local. Pour se faire, une assistance technique et une démarche de suivi et d'évaluation seront mises en place par l'Agglomération.

- Renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois avec l'accroissement d'une offre nouvelle, diversifiée et accessible d'habitat tant en locatif qu'en accession et avec un objectif de production de 650 logements en moyenne par an sur l'agglomération.
L'offre en accession aidée à la propriété envers les primo-accédants, notamment les jeunes familles, sera favorisée par une aide communautaire .
L'effort de production de logements locatifs aidés sera poursuivi avec un objectif de production de 180 logements par an et avec une aide communautaire renforcée en faveur de la production locative aidée aux loyers les plus abordables.
- Répondre aux besoins des plus vulnérables avec un rééquilibrage urbain et social à organiser sur le territoire communautaire, et faciliter l'accès ou le maintien dans le logement.
Le programme d'actions intègre le projet ANRU de renouvellement urbain du quartier de Cantepau, et prévoit un soutien au développement d'offres de logements spécifiques (séniors, handicapés, jeunes,..)
- Répondre aux attentes de qualité du cadre de vie en améliorant le parc existant, public et privé, pour assurer son attractivité et, en adaptant l'offre nouvelle aux aspirations et modes de vie des ménages par le soutien d'opérations innovantes.

Pour la commune d'Albi, le projet de PLH de l'Albigeois a défini, sur la période 2015-2020, un objectif communal de production de logements de 1710 logements (dont 540 logements locatifs aidés) soit 285 logements par an en moyenne.

Dans le cadre de son association à l'élaboration du projet de PLH, la Ville d'Albi a fait part de ses enjeux spécifiques de développement en terme :

- de stratégie urbaine et de parcours résidentiel (interventions sur la ville existante et nouveaux quartiers à aménager),
- de diversification des produits logement public et privé en accession et en location avec une recherche de qualité urbaine et architecturale,
- de logements locatifs sociaux à loyers abordables répondant aux besoins identifiés des Albigeois les plus modestes et aux obligations réglementaires,
- d'offre renforcée en accession aidée pour les jeunes ménages recherchant la proximité d'équipements et de services publics,
- de logements en cœur de ville correspondant à l'attente des jeunes (étudiants, apprentis et jeunes travailleurs), des personnes âgées et/ou handicapées,
- de mixité sociale liée à la politique prioritaire de la ville avec les nécessaires interventions sur le parc social existant et plus particulièrement sur le quartier de Cantepau

Les orientations et le programme d'actions, notamment territorialisées, du projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 répondent aux enjeux de la commune d'Albi.

Aussi, je vous propose d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Pour permettre la réalisation du Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLH) 2015-2020, la commune d'Albi poursuivra la mise en oeuvre des moyens relevant de sa compétence (action foncière et urbanisme opérationnel).

La Ville d'Albi est déjà mobilisée auprès des partenaires locaux, bailleurs sociaux et acteurs privés pour atteindre l'objectif communal de production de logements fixé qui représente 44% de l'objectif communautaire.

Ce qui s'est traduit en 2015 par des autorisations d'urbanisme à hauteur de 315 logements dont 122 logements sociaux locatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation : articles L.302-1 et suivants et R.302-9,

VU le projet de Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLH) 2015-2020 constitué des documents suivants : diagnostic territorial, orientations-programme d'actions, programme d'actions territorialisées,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLH) 2015-2020.

DIT QUE

la commune d'Albi poursuivra la mise en œuvre des moyens, relevant de sa compétence (action foncière et urbanisme opérationnel), permettant la réalisation du Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLH) 2015-2020.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

55 / 123 - Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2015

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

55 / 123 - Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2015

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires finances

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

L'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, modifié par la loi n° 96.142 du 21 février 1996, relative aux marchés publics et délégations de service public qui tend à apporter une meilleure connaissance de mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, prévoit que chaque cession immobilières devra être précédée d'une délibération motivée prise au vu de l'avis du service du Domaine.

Le bilan des acquisitions et des cessions est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif. Il porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la commune d'Albi en 2015 ; ce bilan demeurera annexé au compte administratif 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, modifié par la loi n° 96.142 du 21 février 1996 relative aux marchés publics et délégation de service public,

VU le bilan des acquisitions et des cessions de la commune d'Albi, au titre de l'année 2015,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2015.

DIT QUE

ce bilan demeurera annexé au compte administratif.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

56 / 124 - La Renaudié – acquisition d'un ensemble de terrains à la SCI du 13 rue Lavedan

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

56 / 124 - La Renaudié – acquisition d'un ensemble de terrains à la SCI du 13 rue Lavedan

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Parcs, jardins et espaces naturels

Assurances – patrimoine privé communal

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Dans le secteur de Mazars / la Renaudié classé en zones AUa1 et U2 au plan local d'urbanisme (PLU), hors berges du Tarn, la Ville d'Albi est propriétaire des deux tènements fonciers suivants :

- le premier tènement foncier comprend les parcelles cadastrées section HM n°139 et 23, d'une superficie de 23 043 m²,
- le deuxième tènement foncier comprend les parcelles cadastrées section HM n°166 et 203, pour une superficie de 9 265 m²,
soit au total une superficie de 32 308 m².

Ces deux unités foncières sont séparées par la propriété de la SCI du 13 rue Lavedan dont la partie en zone AUa1 représente une surface de 29 829 m².

L'acquisition de cette propriété permettrait à la Ville de constituer une réserve foncière conséquente d'environ 6 hectares d'un seul tenant.

Du fait de sa proximité immédiate avec la rocade et d'une accessibilité renforcée avec le nouvel échangeur de Caussels, ce secteur urbain bénéficie d'une localisation privilégiée pour accueillir les équipements publics qui seront nécessaires au développement futur de la ville.

Aussi, la Ville s'est rapprochée de la SCI du 13 rue Lavedan pour acquérir l'ensemble des terrains lui appartenant cadastré section HM n°115, 116, 117, 125, 126, 143 y compris la parcelle n° 131 située en zone N du PLU (berges du Tarn), pour une contenance totale de 35 418 m².

La société a fait part de son accord pour céder à la ville ces terrains pour un prix global égal à six cent vingt cinq mille euros (625 000 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

Les frais notariés seront supportés par la ville, les diagnostics réglementaires seront à la charge de la SCI du 13 rue Lavedan.

Je vous propose d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 19 février 2016,

VU l'accord de la SCI du 13 rue Lavedan en date du 11 avril 2016

Vu le plan,

APPROUVE

l'acquisition d'un ensemble de terrains, appartenant à la SCI du 13 rue Lavedan cadastré section HM n°115, 116, 117, 125, 126, 143 et 131, d'une contenance totale de 35 418 m², sis à la Renaudié, pour un prix global égal à six cent vingt cinq mille euros (625 000 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

PRECISE QUE

les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge de la SCI du 13 rue Lavedan.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 824 article 2111.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 8 (Le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

57 / 125 - Les Fargues – transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement des Fargues

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

57 / 125 - Les Fargues – transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement des Fargues

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Eau - risques naturels

Parcs, jardins et espaces naturels

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

L'ensemble des propriétaires de l'emprise foncière de la voie du lotissement des Fargues a demandé à la ville d'Albi la rétrocession de cette voie et son classement dans le domaine public communal.

Il s'agit des parcelles cadastrales, sises au lieu-dit les Fargues, telles que reportées ci-dessous :

Parcelles	Superficie	Propriétaires
DL 125	258 m ²	Monsieur et madame Jean-Pierre Varlet
DL 129	260 m ²	
DL 156	330 m ²	Monsieur Jean-Clair Yeche SARL Tarn Promotion Services (TPS)
DL 157	400 m ²	
DL 159	44 m ²	
DL 161	136 m ²	SARL Tarn Promotion Services (TPS)
DL 174	45 m ²	
DL 176	33 m ²	
	Total : 1 506 m²	

Au vu de l'avis favorable des services gestionnaires de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information et de la communication, ainsi que de l'avis favorable du service municipal gestionnaire de l'eau potable, la commune intégrerait dans le domaine public communal, la voirie interne de ce lotissement.

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, «le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie».

Le classement des parcelles, mentionnées ci-dessus, dans le domaine public communal se fera donc, sans enquête publique, par délibération du conseil municipal.

Le transfert de propriété aurait lieu à l'euro symbolique et il serait formalisé par acte authentique à la charge de l'ensemble des propriétaires.

Je vous propose d'approuver l'acquisition des parcelles susvisées et de procéder à leur classement dans le domaine public communal aux conditions énoncées ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU l'autorisation de lotir délivrée par le maire d'Albi en date du 16 février 2007,

VU l'accord de l'ensemble des propriétaires de l'emprise de la voie,

VU le plan cadastral,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

- l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrales, sises au lieu-dit les Fargues, telles que reportées ci-dessous :

Parcelles	Superficie	Propriétaires
DL 125	258 m ²	Monsieur et madame Jean-Pierre Varlet
DL 129	260 m ²	
DL 156	330 m ²	Monsieur Jean-Clair Yeche
DL 157	400 m ²	
DL 159	44 m ²	SARL Tarn Promotion Services (TPS)
DL 161	136 m ²	
DL 174	45 m ²	SARL Tarn Promotion Services (TPS)
DL 176	33 m ²	
	Total : 1 506 m²	

- leur classement dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

l'ensemble des frais afférents à ce dossier sera à la charge de l'ensemble des propriétaires de l'emprise foncière de la voie du lotissement des Fargues, y compris les frais notariés.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

58 / 126 - Rue de Terssac - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie du lotissement "L'Aviateur"

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

58 / 126 - Rue de Terssac - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal de la voie du lotissement "L'Aviateur"

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

direction générale des finances

communauté d'agglomération de l'albigeois

eau - risques naturels

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La SARL PAPVER a demandé à la ville d'Albi la rétrocession de la voirie du «lotissement L'Aviateur», cadastrée section CW n°401, d'une superficie de 685 m², sise rues de Terssac et de l'Aviateur et son classement dans le domaine public communal.

Au vu de l'avis favorable des services gestionnaires de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information et de la communication, ainsi que de l'avis favorable des services municipaux concernés (service eau potable et service parcs, jardins et espaces naturels), la commune intégrerait dans le domaine public communal la voirie interne de ce lotissement.

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, «le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie».

Le classement de la parcelle, cadastrée section CW n°401, dans le domaine public communal se ferait donc, sans enquête publique, par délibération du conseil municipal.

Le transfert de propriété aurait lieu à l'euro symbolique et il serait formalisé par acte authentique.

De plus, la SARL PAPVER a accepté la cession à la ville de la parcelle cadastrée section CW n° 400 lui appartenant, d'une contenance de 162 m², au prix de vingt euros le mètre carré (20 € le m²).

En effet, ce secteur, classé en zone AU (à urbaniser) du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi est concerné par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Rudel Ouest » visant à optimiser son développement à dominante d'habitat.

Il s'agit donc d'anticiper l'urbanisation des terrains avoisinants : cette acquisition permettra, le moment venu, de prolonger la voie du lotissement de l'Aviateur et d'assurer ainsi une meilleure desserte des futurs terrains constructibles.

Cette parcelle sera classée dans le domaine privé de la Commune.

Les frais notariés seront répartis à hauteur de 50% pour la ville d'Albi et 50% pour la SARL PAPVER.

Je vous propose d'approuver l'acquisition des parcelles susvisées et de procéder à leur classement dans le domaine public et privé communal aux conditions énoncées ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi et l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Rudel Ouest »,

VU la délibération du conseil municipal du 29 juin 2015,

VU le permis d'aménager modifié n°81004 14X1006, délivré le 20 octobre 2014,

VU la demande de rétrocession de la voie du lotissement de la SARL PAPVER en date du 3 septembre 2015,

VU l'accord de la SARL PAPVER du 30 mars 2016 relatif à la parcelle CW n°400,

VU le plan,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

- l'acquisition à la SARL PAPVER, à l'euro symbolique, de la parcelle CW n° 401 d'une superficie de 685 m², constituant la voirie du lotissement « L'Aviateur », sise rues de Terssac et de l'Aviateur et son classement dans le domaine public communal,

- l'acquisition à la SARL PAPVER, de la parcelle CW n°400 lui appartenant, d'une superficie de 162 m², au prix de vingt euros le mètre carré et son classement dans le domaine privé communal,

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

l'ensemble des frais afférents à ce dossier sera à la charge de la SARL PAPVER, excepté les frais notariés qui seront répartis à hauteur de 50 % pour la ville d'Albi et 50 % pour la SARL PAPVER.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21, fonction 822 article 2111.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

59 / 127 - ZAD de Canavières : acquisition de terrains à M. Christian Dutaut

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

59 / 127 - ZAD de Canavières : acquisition de terrains à M. Christian Dutaut

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Parcs, jardins et espaces naturels

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

M Christian Dutaut a proposé à la ville d'acquérir trois terrains non bâtis lui appartenant, cadastrés section DS n° 159, 161 et 163, pour une contenance totale de 1 246 m², sis à Canavières.

Ces parcelles sont situées en zone N du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, et dans la zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières, créée par délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 7 avril 2016, en vue de constituer des réserves foncières afin de lutter contre l'insalubrité, de constituer des espaces d'expansion de crue, de sauvegarder les espaces naturels et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur.

M Christian Dutaut a accepté de céder ces parcelles au prix global de mille huit cent euros (1800,00 euros), conforme à l'avis du service du domaine.

Les frais notariés seront supportés par la ville, les diagnostics réglementaires seront à la charge du vendeur.

Je vous propose d'acquérir les parcelles cadastrées section DS n° 159, 161 et 163, aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU la ZAD de Canavières approuvée par délibération du conseil communautaire du 07 avril 2016,

VU l'avis du service du Domaine en date du 12 mai 2016,

VU l'accord de M. Dutaut en date du 5 avril 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

l'acquisition des terrains, cadastrés section DS n° 159, 161 et 163 d'une superficie globale de 1 246 m², appartenant à M. Christian Dutaut, au prix global de mille huit cent euros (1 800,00 euros), conforme à l'avis du service du domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la ville, les diagnostics réglementaires seront à la charge du vendeur.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21, fonction 824 article 2111.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

60 / 128 - Plaine des Sports de la Guitardié : acquisition d'un ensemble immobilier à monsieur Christian Ambert.

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

60 / 128 - Plaine des Sports de la Guitardié : acquisition d'un ensemble immobilier à monsieur Christian Ambert.

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Sports

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La Plaine des sports de la Guitardié met aujourd'hui à la disposition des associations sportives et des albigeois un ensemble d'équipements dont notamment quatre terrains de grands jeux homologués éclairés et des espaces de jeux enherbés et de pleine nature.

A l'intérieur du bâtiment existant comprenant les vestiaires, il est également prévu l'aménagement d'un espace d'accueil et de réception pour les manifestations sportives dont le démarrage des travaux est programmé en fin d'année.

En raison du développement des activités de la plaine des sports et pour en assurer un fonctionnement efficient, il s'avère nécessaire de prévoir sur le site une présence renforcée d'un agent de la collectivité chargé de la surveillance et de la gestion des espaces sportifs et de plein air.

L'habitation non occupée située en bordure du chemin de la Guitardié, jouxtant les équipements de la plaine des sports et entourée par les propriétés communales, répondrait aux besoins de la collectivité sur le site. La ville pourrait ainsi y installer rapidement un agent de la collectivité et dans un deuxième temps l'inclure dans la réflexion d'ensemble sur l'aménagement de l'entrée de la plaine des sports.

Aussi, la ville a fait part à monsieur Christian Ambert, propriétaire de cette maison, de son souhait d'acquérir ce bien cadastré section DH 47 et 75, pour une contenance totale de 2 487 m².

Après négociation, monsieur Ambert a accepté de céder son bien à la ville au prix de deux cent quarante cinq mille euros (245 000,00 €) ; ce prix est supérieur à l'évaluation du service du Domaine.

Toutefois, au vu de l'intérêt général que représentent cette maison et son terrain pour la ville, du fait de sa situation par rapport à la plaine des sports et de son potentiel pour des aménagements futurs (logement, bureaux, locaux associatifs, stationnement, ...), il a été décidé poursuivre son acquisition amiable.

Les frais notariés seront supportés par la ville, les diagnostics réglementaires seront à la charge de M. Ambert.

Je vous propose d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à M. Ambert, aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du service des domaines en date du 27 janvier 2016,

Vu l'accord de monsieur Christian Ambert,

Vu le plan.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à monsieur Christian Ambert, cadastré section DH 47 et 75, pour une superficie totale de 2 487 m², situé chemin de la Guitardié, au prix de deux cent quarante cinq mille euros (245 000,00 €), supérieur à l'évaluation du service du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes authentiques correspondants.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics immobiliers réglementaires seront à la charge du vendeur.

PRÉCISE QUE

les crédits seront inscrits sur le budget supplémentaire de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 824 article 2138.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et Pascal Pragnère de la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

61 / 129 - Chemin de l'Écluse : acquisition d'un terrain appartenant à la SCEA «des Ecuries du Gô»

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Gisèle DEDIEU

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Muriel ROQUES ETIENNE, Pierre-Marie SENES

61 / 129 - Chemin de l'Écluse : acquisition d'un terrain appartenant à la SCEA «les Ecuries du Gô»

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Patrick Beteille

Patrick BETEILLE, rapporteur

Il s'est avéré nécessaire de positionner une glissière de sécurité sur une partie du chemin de l'Ecluse, située en bordure de la falaise du Tarn.

Pour permettre l'installation de cet ouvrage, madame Magali Jalibert, gérante de la SCEA les Ecuries du Gô. a accepté de céder à la ville une partie d'une parcelle lui appartenant, cadastrée section EZ n°232, sise au Gô.

Il s'agit d'une surface de 73 mètres carrés environ, sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert.

Mme Jalibert rétrocéderait cette emprise à l'euro symbolique.

Les frais afférents à cette opération (frais de géomètre et de notaire) seront à la charge de la commune.

Je vous propose d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, de classer la parcelle acquise dans le domaine public communal, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le courrier de Mme Magali Jalibert en date du 12 décembre 2015,

Vu le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

l'acquisition, à l'euro symbolique, à la SCEA «les Ecuries du Gô», représentée par sa gérante madame Magali Jalibert, d'une partie de la parcelle cadastrée section EZ n°232 lui appartenant, pour une contenance de 73 m² environ, sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert.

DÉCIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

tous les frais afférents à cette opération (frais de géomètre, notaire) seront à la charge de la commune.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 822 article 2111 et section fonctionnement, chapitre 011, fonction 820 article 6288.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Il est précisé que Muriel Roques-Etienne a quitté l'assemblée le temps de la délibération en raison du lien professionnel avec le bénéficiaire de la délibération et n'a donc pas participé au vote

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CIRCULATION, STATIONNEMENT ET LOGISTIQUE

62 / 130 - Résiliation de la promesse de bail emphytéotique avec la société Dynergies relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien parc à cendres de Pélissier avec la société Dynergies

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

62 / 130 - Résiliation de la promesse de bail emphytéotique avec la société Dynergies relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien parc à cendres de Pélissier avec la société Dynergies

référence(s) :

Commission mobilité environnement du 14 juin 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des Finances

Service foncier

Direction des affaires juridiques

Agenda 21

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BETEILLE, rapporteur

Par délibération en date du 19 décembre 2011, le conseil municipal s'était prononcé favorablement à la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société Dynergies. Au travers de cette promesse de bail, l'opérateur s'engageait à construire une centrale photovoltaïque au sol sur une emprise de 3,2 Ha de surface utile sur l'ancien parc à cendres de la centrale thermique de Pélissier, prévoyant ainsi une production d'électricité d'une puissance minimum de 1,6 Méga Watt crêtes.

L'investissement estimé par Dynergies s'élevait alors à 3,52 millions d'euros, la société s'engageait alors à verser à notre collectivité, sur une période de 22 ans, un loyer annuel du terrain de 2 500 € HT par hectare utile, loyer complété sur les cinq dernières années d'exploitation par une part variable égale à 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de la centrale. A terme du bail, la ville d'Albi se serait vu transférer la pleine propriété de tout ou partie des ouvrages.

La conclusion définitive de ce bail emphytéotique était conditionné par l'adjudication du projet par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) dans le cadre de son appel à projets portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 Kwc.

Les conditions administratives de soumission n'ont pas permis à la société Dynergies et à la ville d'Albi de déposer un dossier recevable entre 2011 et aujourd'hui.

Alors que la commune d'Albi va devenir propriétaire des terrains à la fin de l'année, nous avons souhaité obtenir confirmation des engagements de la société Dynergies dans les conditions techniques et financières ayant fait l'objet de la promesse de bail de 2011.

La société Dynergies a indiqué ne plus être en mesure de maintenir les conditions financières initialement consenties.

Au regard de cette information, et du bouleversement de l'économie du contrat prévue au titre de la promesse de bail, nous nous trouvons dans l'obligation de résilier la promesse de bail emphytéotique avec la société Dynergies sur le parc à cendres.

Compte tenu de la reconversion de l'ancienne centrale thermique de Pélissier à Albi et de la pertinence d'un tel projet tant du point de vue technique que du point de vue environnemental avec la reconversion de ce site industriel, la ville d'Albi va procéder à un nouvel appel à projet favorisant le développement des énergies renouvelables et s'inscrivant dans la politique de développement durable menée par notre Commune. Au regard des évolutions technologiques et des conditions de rentabilité des centrales photovoltaïques au sol, le nouvel appel à projet qui sera prochainement lancé portera sur l'ancien parc à charbon et offrira une surface au sol bien supérieure à celle envisagée pour le précédent projet.

Je vous demande d'approuver la résiliation de la promesse de bail emphytéotique conclue avec la société Dynergies, cette résiliation liée à un changement des conditions économiques du contrat n'entraînant aucune indemnisation de la société bénéficiaire de la promesse de bail.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°51-263 du conseil municipal du 21 décembre 2011,

Vu la promesse de bail emphytéotique en date du 28 novembre 2011,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la résiliation de la promesse de bail emphytéotique en date du 28 novembre 2011 conclue avec la société Dynergies pour le développement d'un parc solaire photovoltaïque sur l'ancien parc à cendres de la centrale thermique de Pélissier.

AUTORISE

le maire à lancer un nouvel appel à projet ayant pour finalité la conclusion d'un bail emphytéotique pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur toute ou partie de l'emprise de l'ancien parc à charbon.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

EAU, FONTAINES ET RIVIÈRES

63 / 131 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2015

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

63 / 131 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2015

référence(s) :

Service pilote : Eau - risques naturels

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application du 2 mai 2007, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est présenté à la commission consultative des services publics locaux pour examen.

Le service public de l'eau potable

Le service public de l'eau potable est géré en régie directe.

A la fin de l'exercice 2015, le nombre d'abonnés était de 27 112

26 140 pour le réseau d'Albi → 25 906 en 2014 : + 234 soit + 0,9 %

972 pour le réseau du SIAH du Dadou → 972 en 2014 : pas d'évolution

Volumes facturés totaux : 3 281 889 m³ → 2 987 626 m³ en 2014 : + 294 263 m³ soit + 9,8 %

- 2 900 014 m³ ont été comptabilisés aux abonnés albigeois sur le réseau d'Albi soit 11,1 % de plus que l'an passé (+ 291 054 m³)

- 259 595 m³ ont été vendus à la commune de Lescure soit une diminution de 3,1 % par rapport à 2014 (- 8 434 m³)

- 122 280 m³ ont été achetés au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou soit une augmentation de 10,5 % par rapport à 2014 (+ 11 643 m³)

La production d'eau potable sur 2015 est de 4 133 336 m³, ce qui est légèrement supérieur à 2014 (+ 55 287 m³).

Rendement du réseau pour 2015 : 78,8 % (Supérieur à 2014 : 72,9 %)

Les conclusions du rapport annuel de synthèse réalisé par l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2015 indiquent : « Globalement, eau de bonne qualité » avec entre autres :

- Bactériologie : 99 % des résultats d'analyses bactériologiques sont conformes aux limites de qualité fixées par la réglementation, soit 101 résultats conformes sur 102 prélèvements

- Nitrates : toutes les valeurs sont conformes à la norme

- Dureté : eau douce

- Chlorites : Norme (référence réglementaire de qualité) : 0,20 mg/L

La valeur moyenne mesurée est de 0,37 mg/L et la valeur maximale relevée est de 0,72 mg/l.

- Pesticides : Normes (limite réglementaire de qualité pour une molécule) 0,1 µg/L et (limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules) 0,5 µg/L

Un minimum de 228 molécules est recherché.

Aucune molécule n'a été détectée en 2015.

Prix du service de l'eau potable en 2015

Pour ces services et sur la base de 120 m3 d'eau consommés, le coût en euros TTC pour l'abonné revient à :

Location annuelle compteur	24 €
Facturation de l'eau	163,12 €
Agence de l'eau pollution domestique	39,25 €
Agence de l'eau prélèvement	12,20 €
TOTAL pour 120 m3	238,57 €

soit un prix au mètre cube de :

1,79 € TTC (hors part fixe)

1,99 € TTC (part fixe incluse)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-5 et L 1411-3,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Vu le rapport annuel 2015,

Entendu le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

pour information de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGRICULTURE URBAINE

64 / 132 - Association Incroyables Comestibles Albigeois - attribution d'une subvention pour l'achat d'un broyeur

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

64 / 132 - Association Incroyables Comestibles Albigeois - attribution d'une subvention pour l'achat d'un broyeur

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Environnement

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

L'association « Les Incroyables Comestibles Albigeois » a pour objectif de développer la création de jardins partagés comestibles dans Albi.

Sa démarche permet de favoriser l'accessibilité au jardinage à l'ensemble de la population et de sensibiliser sur l'importance du respect des ressources environnementales. Au travers de cette activité, l'association permet ainsi à de nombreux Albigeois de profiter gratuitement du fruit de la récolte de ces jardins mais également de se retrouver pour des moments d'échange et de partage.

Pour assurer le bon fonctionnement de son activité, l'association souhaite aujourd'hui acquérir un broyeur.

En effet, les jardins développés par les Incroyables Comestibles s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement, notamment avec l'utilisation de BRF (Bois Raméal Fragmenté). Cette technique de culture consiste à améliorer naturellement la structure du sol et donc favoriser la croissance des plantes en incorporant du bois broyé.

Cette méthode à la fois simple et écologique nécessite ainsi un équipement spécifique afin de pouvoir fragmenter le bois.

L'association a donc sollicité le soutien de la Ville pour acquérir un broyeur afin de poursuivre son action et de continuer à développer des jardins partagés à Albi.

Afin d'aider cette association qui œuvre pour le respect des ressources environnementales et le « bien vivre ensemble » dans notre ville, je vous propose d'attribuer aux Incroyables Comestibles Albigeois une subvention d'un montant de 1500 € pour l'achat d'un broyeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 1 500 € aux Incroyables Comestibles Albigeois pour l'achat d'un broyeur.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

BIODIVERSITÉ ET ÉNERGIES

**65 / 133 - Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) - programme d'animations pour l'année 2016 -
Convention pour l'attribution d'une subvention**

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

65 / 133 - Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) - programme d'animations pour l'année 2016 - Convention pour l'attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Environnement

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Le projet Faucon Pèlerin conduit en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Tarn, s'inscrit dans une démarche d'approche, de connaissance et de protection de la nature en ville. Le faucon est un animal représentatif de la faune sauvage et sa nidification sur un monument emblématique est suffisamment exceptionnel et suffisamment rare pour que chacun y porte attention et voit dans ce symbole la possible cohabitation de la faune sauvage avec l'homme.

Les opérations de mise en œuvre des caméras et des équipements de vidéo-transmission ont été réalisées en partenariat avec la L.P.O. Tarn et sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Albi.

Afin de sensibiliser un large public et de proposer des animations pédagogiques et ludiques autour de cette nidification du couple de Faucon Pèlerin sur la cathédrale d'Albi, la L.P.O. – Tarn, propose un programme d'animations pour l'année 2016.

La nidification du Faucon pèlerin en ville est un phénomène rare qui reste exceptionnel sur une cathédrale. Faire découvrir ce rapace est une attraction à laquelle le grand public adhère volontiers. Les animations proposées ont toujours été accueillies avec enthousiasme et largement relayées par les médias (presse, radio et télévision).

La L.P.O.Tarn sollicite la ville dans le cadre de ce programme d'animations pour une subvention de 2000€ comprenant l'ensemble des animations de plein air (séances d'observation) et la collecte de vidéos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention joint en annexe,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le programme d'animations à la présence du Faucon pèlerin sur la cathédrale d'Albi proposé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation du Tarn.

APPROUVE

le projet de convention annexé destiné à définir les modalités d'attribution de la subvention et les modalités d'utilisation par la L. P. O. des vidéos et images issues des caméras.

DECIDE

l'attribution d'une subvention de 2 000€ à la Ligue pour la Protection des Oiseaux - délégation du Tarn pour la mise en oeuvre du programme de valorisation pédagogique et touristique de la présence du Faucon Pèlerin sur la cathédrale d'Albi.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 833, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CIRCULATION, STATIONNEMENT ET LOGISTIQUE

66 / 134 - Convention d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables sur la commune d'Albi

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

66 / 134 - Convention d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables sur la commune d'Albi

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 14 juin 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

C2A

Service Bâtiments et Energies

Service Domaine Public

Direction des Affaires Juridiques

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BETEILLE, rapporteur

La France s'est engagée dans une politique publique en faveur de l'électro-mobilité. Il s'agit d'un enjeu environnemental et industriel majeur.

-Environnemental, parce que l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la volonté de lutter contre les nuisances urbaines et la prise de conscience collective de la nécessité d'une transition énergétique concourent à faire du véhicule électrique ou hybride rechargeable un élément central de la mobilité durable de demain.

- Industrie, parce que notre pays a la chance de réunir l'ensemble des métiers d'une filière qui regroupe des TPE et PME, ainsi que de grands groupes industriels, spécialisés dans la construction automobile, la fabrication d'infrastructures de recharge, la conception de logiciels de pilotage, la production et la gestion de l'énergie.

Notre pays possède déjà le réseau de bornes de recharge le plus étendu d'Europe grâce à des initiatives privées, mais surtout grâce à celles menées par des collectivités et groupements de collectivités, notamment dotés de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité.

Afin d'apporter aux territoires une offre complémentaire d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur l'espace public, la loi n° 2014-877 du 04 août 2014 permet à des opérateurs de créer, entretenir et exploiter sur le domaine public de l'État et des collectivités locales des infrastructures de recharge, sans être tenu au paiement d'une redevance à raison de l'occupation du domaine public par ces équipements, dès lors que leur projet de déploiement est reconnu de « dimension nationale » par décision des ministres de l'industrie et de l'énergie.

Par délibération du conseil communautaire en date du 7 avril 2016, la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui assure la gestion des autorisations de voirie dans le cadre des travaux affectant le sur-sol, le sol et le sous-sol pour l'implantation d'ouvrages et de mobiliers ancrés dans le domaine communautaire, s'est prononcée en faveur de l'exonération du Syndicat Départemental d'Électricité du Tarn (SDET) pour l'occupation du domaine public communautaire pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables.

Par délibération n° 35/66 du conseil municipal en date du 11 avril 2016, vous avez approuvé le transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Électricité du Tarn en matière d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

La ville d'Albi doit désormais autoriser l'implantation de bornes de recharge sur son territoire communal, étant précisé que notre collectivité devra s'acquitter d'une contribution annuelle dégressive de cinq cent (500) euros par borne implantée sur le domaine public de la commune, cette participation étant limitée à dix années maximum.

Il est convenu qu'aucune implantation de borne ne sera située sur des zones de stationnement payant sur voirie qui sont contractuellement intégrées à la délégation Q-Park gérée par l'Agglomération dans le cadre du service public des parcs de stationnement.

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer la convention autorisant l'occupation du domaine public et fixant les conditions d'implantation des bornes de recharge pour les sites suivants :

- 1 borne sur le nouveau parking de Caussels (4 places)
- 1 borne sur le parking d'Atlantis (2 places)
- 1 borne sur le parking de la gare de la Madeleine (2 places)
- 2 bornes sur le parking bas de la Cathédrale (4 places)
- 1 borne sur le parking du Lude (2 places)
- 1 borne sur le parking du rond-point du Stadium (2 places)
- 1 borne avenue François Verdier (2 places)
- 1 borne sur le parking du foirail du Castelviel (2 places)
- 1 borne sur le parking de Pratgraussals en 2018 (2 places)

Soit un total de 10 bornes pour 22 places pour la durée de la convention.

Les bornes retenues par le SDET sont de type recharge rapide 43 AC-50 DC kVA Triphasé 32 A de marque Cahors modèle Evtronique Tri- standard, et de type recharge accélérée 3-22 kVA Triphasé 32 A de marque Cahors modèle City².

L'autorisation est accordée pour une durée de dix ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour cinq ans sans pouvoir excéder vingt ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-37 ;

VU la loi n°2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public ;

VU la délibération n°35/66 du conseil municipal en date du 11 avril 2016, approuvant le transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Électricité du Tarn en matière d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)

VU le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'implantation et l'exploitation de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur la commune d'Albi,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le projet de convention d'occupation du domaine public comprenant l'exonération de redevance d'occupation pour l'implantation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables selon les termes du projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE

le maire à signer le projet de convention d'occupation du domaine public ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CIRCULATION, STATIONNEMENT ET LOGISTIQUE

67 / 135 - Dénomination de voie à classer dans le domaine public - allée Germaine Tillion

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean-Christophe DELAUNAY
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Farah KHELOUFI donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

67 / 135 - Dénomination de voie à classer dans le domaine public - allée Germaine Tillion

référence(s) :

Service pilote : Circulation - Stationnement - Domaine public

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

régie voirie, logistique, signalisation

Bureau d'études VRD - Génie urbain

Système d'Information Géographique

Urbanisme et aménagement

Droit des Sols

Action foncière

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BÉTEILLE, rapporteur

Le 9 mars 2015, la SAS LE MAS BLANC a obtenu un permis de construire (PC 81004 15 X1025) pour la réalisation de 27 logements destinés à la location rue Lucie Aubrac, parcelle EH n° 175p.

Cet ensemble sera desservi par une nouvelle voie actuellement en cours de réalisation. Cette voie est une impasse, elle ne sera jamais prolongée, elle ne desservira que les lots riverains.

Elle sera donc à terme classée dans le domaine public communal de voirie.

En attendant, elle sera une voie privée ouverte à la circulation publique.

Les travaux sont en bonne voie d'achèvement.

Pour permettre au futur acquéreur, TARN HABITAT, et à ses locataires de bénéficier au plus vite d'une adresse définitive, il convient aujourd'hui de dénommer la voie créée.

Dans ce secteur, plusieurs voies portent des noms de résistants ; je vous propose donc de dénommer cette voie : Allée Germaine Tillion.

La plaque de rue porterait l'inscription suivante :

**Allée Germaine Tillion
1907 – 2008
Résistante**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'approuver les conclusions du présent rapport.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

68 / 136 - Société Publique de l'Albigeois "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois (SPL - PFPA) - Conseil de surveillance - désignation des membres - Modification

L'an deux mille seize le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 juin 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Enrico SPATARO donne pouvoir à Laurence PUJOL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES
Pierre-Marie SENES donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Marc BARDOU donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Christophe RAMOND
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

68 / 136 - Société Publique de l'Albigeois "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois (SPL - PFPA) - Conseil de surveillance - désignation des membres - Modification

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Documentation

Affaires Juridiques

Cimetière

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 2 mars 2015, le conseil municipal d'Albi avait désigné les membres suivants au conseil de surveillance du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois (SPL PFPA) :

- madame Marie-Louise At
- monsieur Jean-Luc Dargein-Vidal
- monsieur Claude Lecomte
- madame Anne-Marie Lugan
- monsieur Pierre-Marie Senes
- monsieur Fabien Lacoste

Il convient aujourd'hui de procéder au remplacement de Marie-Louise At, en accord avec cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

DESIGNE

Michèle Barrau-Sartres en remplacement de Marie-Louise At pour représenter la commune d'Albi au conseil de surveillance du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois.

DIT QUE

la composition du conseil de surveillance du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois sera la suivante :

- madame Michèle Barrau Sartres
- monsieur Jean-Luc Dargein-Vidal
- monsieur Claude Lecomte
- madame Anne-Marie Lugan
- monsieur Pierre-Marie Senes
- monsieur Fabien Lacoste

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services